



# RAPPORT ANNUEL 2012



sfpi  fpim

SOCIÉTÉ FÉDÉRALE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT  
FEDERALE PARTICIPATIE- EN INVESTERINGSMAATSCHAPPIJ

# RAPPORT ANNUEL 2012

|           |   |            |
|-----------|---|------------|
|           | <b>Mot du président</b>                         | <b>3</b>   |
| <b>1</b>  | <b>La SFPI en bref</b>                          | <b>9</b>   |
| <b>2</b>  | <b>Les faits marquants de 2012</b>              | <b>17</b>  |
| <b>3</b>  | <b>Le portefeuille en close up</b>              | <b>23</b>  |
|           | Société d'investissement                        | 23         |
|           | Holding public                                  | 38         |
|           | Missions déléguées                              | 47         |
| <b>4</b>  | <b>Gestion</b>                                  | <b>61</b>  |
|           | Relation avec les pouvoirs publics              | 61         |
|           | Conseil d'administration                        | 62         |
|           | Chartes   | 68         |
|           | Commissaire de la société                       | 68         |
| <b>5</b>  | <b>Assemblées générales extraordinaires</b>     | <b>73</b>  |
| <b>6</b>  | <b>Personnel et services de consultation</b>    | <b>77</b>  |
| <b>7</b>  | <b>Gestion des risques</b>                      | <b>81</b>  |
| <b>8</b>  | <b>Autres aspects</b>                           | <b>89</b>  |
| <b>9</b>  | <b>Rapport des administrateurs indépendants</b> | <b>93</b>  |
| <b>10</b> | <b>Rapport du comité de rémunération</b>        | <b>99</b>  |
| <b>11</b> | <b>Rapport financier</b>                        | <b>103</b> |
|           | <i>Les comptes annuels statutaires</i>          | 103        |
|           | Comptes annuels                                 | 104        |
|           | Commentaires des comptes statutaires            | 108        |
|           | Règles d'évaluation                             | 113        |
|           | <i>Comptes annuels consolidés</i>               | 117        |
|           | Comptes annuels                                 | 118        |
|           | Commentaires des comptes consolidés             | 122        |
|           | <b>Liste des tableaux et graphiques</b>         | <b>127</b> |

# MOT DU PRÉSIDENT

L'année qui vient de se clôturer aura, à nouveau, été riche en challenge, en réalisation et en consolidation pour la SFPI. Le pôle dédié aux missions déléguées pour le volet bancaire aura bien évidemment retenu toute l'attention du conseil d'administration et de l'équipe managériale avec, notamment, l'émergence de l'institution bancaire « Belfius ».

Toutefois, ce n'est pas ce qui, en interne, marquera le plus l'année 2012.

En effet, cette année 2012, aussi fructueuse qu'elle aura été, symbolise surtout la consécration des six premières années de fonctionnement de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, entité née de la fusion de la SFP et de la SFI.

En six ans de temps - le temps d'une législature à la SFPI -, avec l'aide d'un conseil d'administration et d'une équipe étoffée au fil du temps et motivée par l'objectif de donner corps aux missions dédiées à cette nouvelle entité, j'ai la conviction que la SFPI a rempli le rôle que le législateur et le Gouvernement entendaient lui conférer.

Comme vous pourrez le lire dans le rapport ci-joint, la SFPI apporte aujourd'hui conseil et soutien à plus de cinquante participations, elle est présente dans les secteurs les plus divers et, consciente de l'importance de son apport dans les secteurs pourvoyeurs d'énergie et de matières premières, elle aura investi en 2012 dans la société Fluxys SA et dans la SWDE. Elle aura également accéléré son soutien à plusieurs de ses participations, confiante tantôt dans la maîtrise technologique et industrielle de celles-ci, convaincue par ailleurs de la nécessité de demeurer dans des segments de production qui, à terme, délivreront des emplois pour notre pays. On citera, pêle-mêle, l'entrée en Bourse d'Electrawinds, l'augmentation de la présence de la SFPI au sein d'Asco Industries, ou encore, l'octroi de bridge loans aux sociétés Xylowatt et Cissoïd.

Au total, en six ans, 865 millions EUR en montant brut ont ainsi été libérés pour soutenir l'économie belge, dont encore 200 millions EUR pour la seule année 2012.

La SFPI a poursuivi son expansion sur le plan international où, indubitablement, l'image de créativité, de qualité et d'ingéniosité de nos entreprises est largement appréciée et facilite la crédibilité de notre action. La SFPI a désormais un partenariat fort en Chine et au Brésil ; où elle est associée à des acteurs de premier plan pour aider les sociétés belges à y développer leur activité. En 2012, des nouveaux pas ont été concrétisés dans ce domaine par la création du « Fonds Miroir » en Belgique (avec China Investment Corporation) et du Venture Capital Fund en Chine (avec le Groupe Datang). De plus, tout début 2013, le nouveau Fonds d'Investissement au Brésil (avec BNDES – Banco Nacional do Desenvolvimento Econômico e Social) a vu le jour.

On soulignera sur ce point l'excellente collaboration qui a pu être mise en place avec les interlocuteurs régionaux pour réunir les forces utiles à la promotion de cette image.

Les liens avec les universités se sont encore resserrés grâce à la mise en place de structures de collaboration et de financement de projets avec l'Université Libre de Bruxelles, la Vrije Universiteit Brussel, l'Université de Gand, l'Universiteit Antwerpen et l'Université Catholique de Louvain. Sachant que des pourparlers sont également en cours ou planifiés avec la KU Leuven et l'ULG, c'est à l'ensemble de la communauté de la recherche scientifique universitaire que la SFPI apportera demain son soutien.

Certes, ce foisonnement d'activités n'a pas généré que des réussites, vous constaterez à la lecture des chiffres qui sont énoncés dans les chapitres qui suivent que la SFPI a dû enregistrer quelques réductions de valeur sur l'une ou l'autre de ses participations. Mais à nouveau, ces quelques arbres ne doivent pas cacher la forêt, notre bilan est en progression constante depuis 6 ans, et nous dégageons chaque année un bénéfice, s'accumulant à 350 millions EUR depuis 2006, qui permet d'aider, modestement, notre actionnaire à boucler ces équilibres budgétaires en lui distribuant des dividendes depuis 2009. Dernièrement encore, et je le cite même s'il s'agit d'une opération convenue en mai 2013, la gestion de la transaction sur la société RPI aura permis à l'État fédéral de se dégager d'une partie des garanties constituées à l'époque de la création de cette «Bad Bank», mais aussi d'alléger substantiellement le fardeau de la dette.

Je m'en voudrais de clôturer ce «Mot du Président» sans évoquer un aspect de l'activité de la SFPI auquel je suis particulièrement attaché, à savoir le soutien à la promotion et à la création artistique belge. Notre conseil d'administration a été particulièrement sensibilisé par des dossiers relatifs à nos filiales actives dans le domaine, dont Bozar et Flagey, et c'est avec énormément d'enthousiasme que nous avons répondu présent pour, dans le respect de nos missions et statuts, initier des solutions financières leur permettant de poursuivre leur vocation de pôle artistique.

J'aime à espérer qu'il en sera toujours de même dans le futur et que notre actionnaire conservera, ce qui ne lui a guère fait défaut à ce jour, la lucidité nécessaire pour réserver à l'outil que la SFPI n'a jamais cessé d'être un rôle dans la promotion et le développement de l'économie belge.

Les défis ne manquent pas: l'introduction en Bourse de bpost, la création d'un pôle immobilier, le renforcement des participations dans les réseaux. Armée d'une team motivée et efficace, la SFPI veut répondre présent à ceux-ci.

*Robert Tollet*



*Le portefeuille total des fonds propres de la SFPI s'élève à 1,05 milliard EUR, son total du bilan à 1,8 milliard EUR. Elle exécute également des missions pour l'État pour un montant de 19 milliards EUR.*





## CHAPITRE 1

# LA SFPI EN BREF

## La SFPI

La SFPI est le holding des autorités fédérales, qui remplit une double fonction. Elle agit en qualité de société d'investissement et assume également la fonction de holding public. Les investissements qu'elle réalise en tant que holding public sont décidés en concertation avec le gouvernement.

Dans le prolongement de cette fonction de holding public, la SFPI peut également prendre des participations dans des entreprises à la demande expresse des autorités fédérales. Il s'agit alors de missions déléguées.

Chacun de ces segments a ses caractéristiques propres et diffère, de fait, en termes de taille. Les missions déléguées ont connu une croissance exceptionnelle depuis 2008. En effet, la SFPI a dû contribuer à la mise en œuvre des opérations de sauvetage de grande envergure de plusieurs banques et assureurs systémiques. Les participations et les investissements entrant dans le cadre des missions déléguées ne sont pas pris en compte dans le bilan de la SFPI. En effet, le financement de ces investissements et les risques qui y sont associés relèvent du gouvernement.

**Tableau 1:** Répartition du portefeuille total de la SFPI en 2012 en trois segments (en million EUR)

| société d'investissement | holding public | missions déléguées |
|--------------------------|----------------|--------------------|
| 192                      | 862            | 19.067             |

Sauf indication contraire, les montants concernant le portefeuille de la SFPI qui figurent dans le présent rapport correspondent aux valeurs figurant dans le bilan de la SFPI. Il s'agit donc de la valeur de bilan économique et non des montants d'investissement. En revanche, pour les missions déléguées, c'est le montant d'investissement qui est mentionné.

Si l'on exclut les investissements réalisés pour le compte des autorités fédérales, le portefeuille total est limité à quelque 1,05 milliard EUR. Dans ce portefeuille, la prépondérance du portefeuille du holding public s'explique par plusieurs investissements majeurs réalisés dans de grandes entreprises publiques.

## La SFPI en sa qualité de société d'investissement

En sa qualité de société d'investissement, la SFPI essaie de contribuer au développement d'entreprises privées susceptibles d'offrir une plus-value sociétale intéressante. Dans ce segment d'activité, la SFPI agit entièrement de sa propre initiative. Le rôle de société d'investissement a été réactivé après la fusion, en novembre 2006, de la Société fédérale de participations et de la Société fédérale d'investissement.

**Tableau 2:** Evolution du portefeuille de société d'investissement 2008 – 2012 (en millions EUR)

| 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|------|
| 3    | 29   | 46   | 70   | 192  |

Après un démarrage frileux depuis la réactivation de ce segment à partir de 2008, cette activité a enregistré en 2012 une nette progression pour atteindre un montant de 192 millions EUR en 2012 comparé à 70 millions EUR en 2011. Cette croissance est attribuable à une série d'investissements de suivi et à plusieurs nouveaux investissements relativement importants. Les investissements dans le secteur aéronautique ont en outre été transférés du segment holding public au segment société d'investissement étant donné qu'ils répondent désormais aux critères exposés en début de chapitre.

## La SFPI en sa qualité de holding public

En sa qualité de holding public, la SFPI acquiert des participations en concertation avec les autorités. Dans la plupart des cas, il s'agit de participations qui ont été prises dans la période précédant la fusion de novembre 2006. Ce segment d'activité compte également des participations qui ont été intégrées par les autorités dans le capital de la SFPI après la fusion dans le cadre de la poursuite d'une gestion rationnelle des participations de l'État.

**Tableau 3:** Evolution du portefeuille holding public 2006 - 2012 (en millions EUR)

| 2006 | 2007  | 2008 | 2009  | 2010  | 2011  | 2012 |
|------|-------|------|-------|-------|-------|------|
| 539  | 1.010 | 970  | 1.053 | 1.045 | 1.016 | 862  |

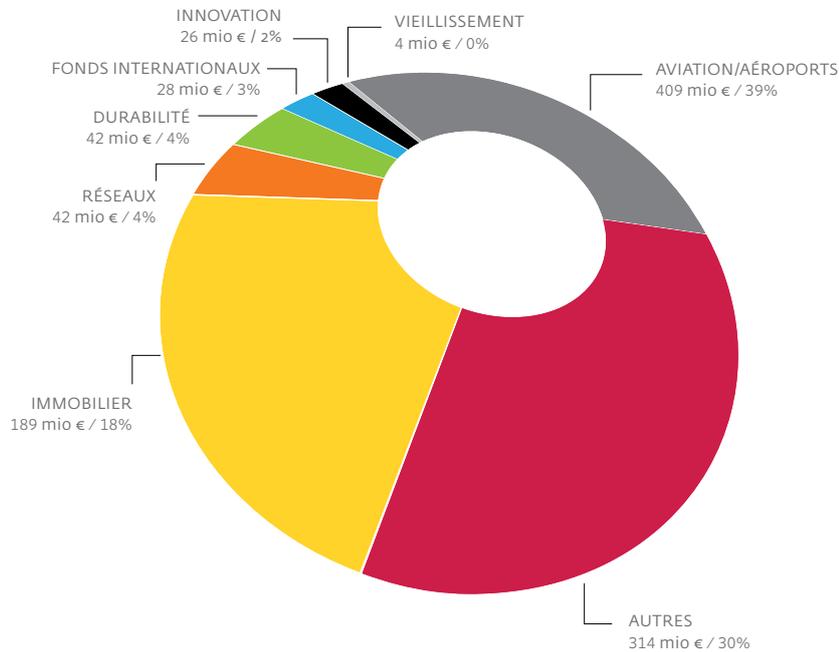
La baisse des participations en 2012 pour un montant de 154 millions d'euros, résulte du transfert de plusieurs participations du secteur aéronautique vers le segment « société d'investissement », comme exposé ci-dessus, et de quelques adaptations de valeur non négligeables. De plus amples informations à ce sujet sont reprises dans le rapport financier.

## Secteurs d'investissements de la SFPI

Dans sa charte d'investissement, la SFPI définit six secteurs prioritaires dans lesquels elle souhaite investir : *Innovation – Développement durable – Immobilier – Investissements internationaux – Aéronautique – Vieillesse de la population.*

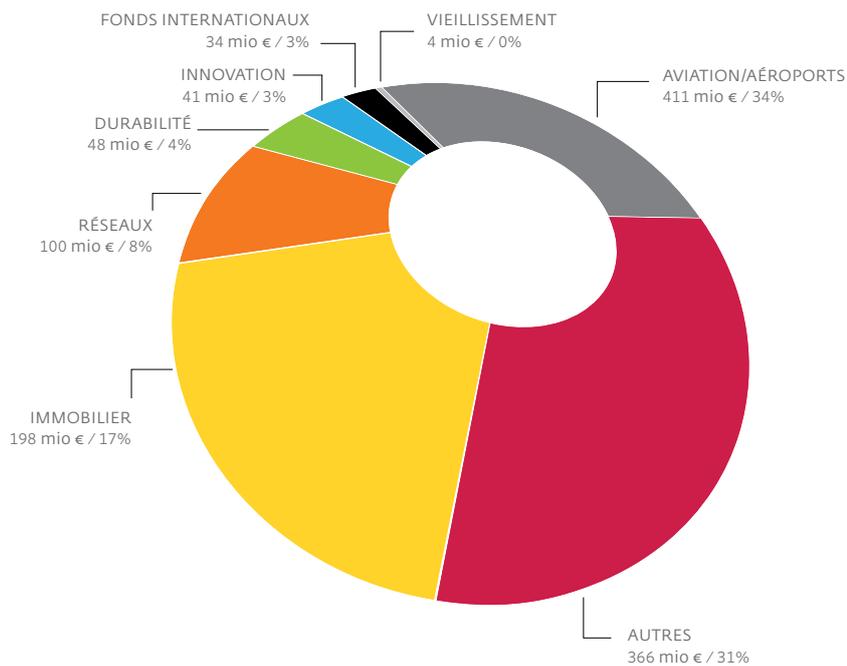
Entre temps, la SFPI a adopté une réorientation partielle de sa politique d'investissement. La SFPI est consciente de l'intérêt du secteur de l'infrastructure qui est vital pour les ménages et les entreprises belges. Pour cette raison, la SFPI a réalisé en 2012 déjà deux investissements dans le secteur des infrastructures/réseaux, concrètement dans la société Fluxys, le gestionnaire du réseau de gaz national, et dans la Société wallonne des eaux (SWDE), une grande compagnie régionale de distribution des eaux.

**Graphique 1:** Répartition sectorielle du portefeuille (2012), en millions EUR et en pourcentages



Une partie importante du portefeuille correspond à un secteur spécifiquement défini. Le secteur « autres » comprend principalement les participations importantes dans des sociétés comme bpost et la Loterie nationale. Ces participations sont prises avant la fusion.

**Graphique 2:** Répartition sectorielle du portefeuille y compris les engagements (2012), en millions EUR et en pourcentages



**Tableau 4:** Evolution du total du bilan SFPI 2006 – 2012 (en millions EUR)

|  | 2006 | 2007  | 2008  | 2009  | 2010  | 2011  | 2012  |
|--|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
|  | 879  | 1.566 | 6.757 | 1.739 | 1.785 | 1.791 | 1.804 |

Comme indiqué précédemment, les investissements réalisés dans le cadre des missions déléguées et, par conséquent, pour le compte et au risque de l'État, ne sont pas inclus dans le bilan. Il arrive néanmoins que les sommes versées par l'État à la SFPI soient placées sur un compte bancaire dans l'attente de l'utilisation au travers d'une mission déléguée, ce qui peut alors avoir un impact temporaire sur les comptes de la SFPI.

Ainsi, le total du bilan à la fin de l'année 2008 est remarquablement élevé car, durant les derniers jours de l'année, une quantité importante de ressources financières a été versée par le gouvernement en vue d'une capitalisation imminente dans le cadre de l'opération de sauvetage de Fortis Banque. Une fois l'opération effectuée, ces fonds disparaissent du bilan.

**Tableau 5:** Evolution des capitaux propres SFPI 2006 – 2012 (en millions EUR)

|                  | 2006  | 2007    | 2008    | 2009    | 2010    | 2011    | 2012    |
|------------------|-------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| capital          | 817,5 | 1.434,6 | 1.443,1 | 1.532,7 | 1.532,7 | 1.532,7 | 1.532,7 |
| réserves         | 30,3  | 96,6    | 125,0   | 165,9   | 206,0   | 234,3   | 237,4   |
| capitaux propres | 847,8 | 1.531,2 | 1.568,1 | 1.698,6 | 1.738,7 | 1.767,0 | 1.770,1 |

## La SFPI en sa qualité de mandataire des autorités

Dans ce segment d'activité, la SFPI prend des participations et réalise des investissements après une décision formelle du gouvernement. Le gouvernement met les fonds nécessaires à la disposition de la SFPI pour chaque opération spécifique. Ces opérations sont des missions déléguées.

L'État a généralement recours à cette faculté lorsque l'investissement est soit trop risqué, soit supérieur aux ressources de la SFPI, et lorsque le gouvernement estime que l'investissement répond à un besoin sociétal important. La SFPI enregistre les opérations pour le compte du gouvernement à leur valeur initiale d'investissement au moyen d'une écriture hors bilan.

**Tableau 6:** Evolution du portefeuille des missions déléguées 2006 – 2012 (en millions EUR)

|  | 2006 | 2007 | 2008   | 2009   | 2010   | 2011   | 2012   |
|--|------|------|--------|--------|--------|--------|--------|
|  | 106  | 104  | 14.005 | 15.489 | 15.504 | 19.571 | 19.067 |

La croissance spectaculaire du portefeuille en 2008 est due aux opérations de sauvetage mises en œuvre dans le secteur des banques et des assurances.

*Au cours de l'année écoulée, divers mouvements de capitaux et opérations ont été effectués. Le portefeuille Société d'investissement a augmenté de 122 millions EUR pour atteindre 192 millions EUR. Le portefeuille Holding public a baissé de 154 millions EUR pour atteindre 862 millions EUR.*





## CHAPITRE 2

# FAITS MARQUANTS DE 2012

## La SFPI en sa qualité de société d'investissement

Au cours de l'année écoulée, divers mouvements de capitaux et opérations ont été enregistrés. La valeur comptable de ce segment dans le portefeuille a augmenté de 122 millions EUR pour atteindre un total de 192 millions EUR.

En 2012, 7 nouveaux investissements ont pu être réalisés ou engagés, à savoir :

- Fonds Theodorus III, un fonds d'investissement universitaire;
- QBIC, un fonds d'investissement interuniversitaire;
- Datang-FPIM Venture Capital Fund, un fonds d'investissement sino-belge;
- A Capital China Outbound Fund (ou « Fonds Miroir »), un fonds d'investissement belgo-chinois;
- NovoPolymers, un fabricant de films pour l'enveloppement des cellules solaires;
- Fluxys, le gestionnaire du réseau de gaz national;
- SWDE, une grande compagnie de distribution des eaux.

On a prévu pour ces nouveaux engagements un montant total de 105 millions EUR, dont 50 millions EUR ont déjà été décaissés en 2012 et figurent donc dans le bilan, principalement pour Fluxys et la SWDE. Si on y ajoute les opérations de fusion de deux entreprises dans lesquelles la SFPI détenait une participation (Fedimmo et Electrawinds), le montant de la valeur d'investissement atteint alors 174 millions EUR.

On a enregistré, en outre, 12 investissements de suivi, ou des investissements réalisés en exécution de contrats souscrits préalablement, et pour lesquels la SFPI a fourni un montant de 52 millions EUR. Il s'agit principalement des investissements dans les sociétés Kasteel Cantecroy Beheer, Asco et Sonaca. Les autres investissements ont été réalisés à l'occasion d'appels de fonds pour les fonds d'investissement ou les fonds de projets, notamment dans les fonds Open Sky Technologies Fund, Ikaros Solar Park Fund, Vives II, QBIC et Biloba.

Contrairement aux années précédentes, les entreprises actives dans le secteur de l'aéronautique sont désormais enregistrées dans la branche d'activité correspondant à la société d'investissement, et non plus dans le segment d'activité relevant du holding public. Cette situation est due au fait que la SFPI a réalisé en 2012 des investissements complémentaires dans ces entreprises de sa propre initiative et que la reprise dans le portefeuille du holding public devenait dès lors moins adéquate.

En outre, la société Fedimmo a été restructurée à la suite de sa fusion avec Befimmo, son principal actionnaire. La SFPI a accepté d'échanger une partie des actions Fedimmo qu'elle détenait contre des actions Befimmo et de vendre une autre partie de ces actions. Dorénavant, cette participation sera également enregistrée dans le segment d'activité de la société d'investissement.

La recherche, en 2012, d'un nouvel investisseur pour Electrawinds, a finalement abouti à une fusion avec la société cotée en Bourse European Cleantech Fund, ce qui a offert à Electrawinds un renforcement de capital.

La SFPI a réalisé un investissement dans le *Mirror Fund*, ou fonds miroir. Il s'agit d'une initiative qui a été mise en œuvre dans le sillage du China Belgium Direct Equity Investment Fund. Le nouveau fonds d'investissement vise à attirer des projets chinois en Belgique et, par extension, en Europe. La SFPI participe aux côtés de la «China Investment Corporation» dans ce fonds, qui est géré par la société A Capital, un gestionnaire de fonds basé à Hong Kong. La SFPI et la CIC se sont chacune engagées pour un montant de 8,5 millions EUR.

Avant la fin de l'exercice, un autre engagement a encore été enregistré pour un montant de 8,5 millions d'euros à l'occasion de la constitution d'un nouveau fonds d'investissement international en collaboration avec la banque de développement brésilienne BNDES (Banco Nacional de Desenvolvimento Economico e Social) qui, entre temps, a été établi en janvier 2013. Ce fonds se focalise sur les technologies innovatrices et durables au Brésil.

## Holding public

Relativement peu d'opérations ont été enregistrées dans ce segment d'activité. La valeur de bilan de ce portefeuille a diminué de 154 millions EUR pour atteindre la somme de 862 millions EUR. Cette réduction est, comme mentionné ci-avant, la conséquence d'un transfert vers le segment société d'investissement des participations du secteur de l'aviation et d'une participation du secteur immobilier, mais également de réductions de valeur sur des actifs financiers.

En décembre 2012 la SFPI a également participé à la réalisation du plan considérable de réduction des coûts de Brussels Airlines via une restructuration du prêt octroyé en 2002 à la société mère de Brussels Airlines, SN Airholding. La SFPI a contribué à sa façon à la relance de la société aérienne vers un avenir rentable.

En outre, le capital de Zephyr-Fin et de Certi-Fed, toutes deux filiales à (près de) 100% de la SFPI, a augmenté pour atteindre un montant total de 2,5 millions EUR afin que celles-ci puissent poursuivre leurs activités.

Conformément aux statuts de la SA Palais des Congrès, la SFPI, qui détient 100% des actions, verse chaque année 5 millions d'euros en capital. Jusqu'à présent, un montant de 42,5 millions EUR a été libéré et un montant de 52,5 millions EUR reste donc à verser dans les années à venir, d'ici à 2023.

En 2012, la SA Palais des Beaux-Arts a connu une restructuration financière de sorte que le prêt participatif de la SFPI, s'élevant à un montant de 5 millions EUR, a pour moitié été converti en actions.

## Missions déléguées

L'année 2012 a été marquée par plusieurs événements dans le secteur financier qui ont nécessité l'intervention de la SFPI, agissant en mission déléguée par l'État belge.

Le premier événement concerne la souscription à l'emprunt obligataire émis le 16 janvier 2012 par Vitrufin SA (anciennement Ethias Finance SA) afin d'acquérir la totalité des actions détenues par Ethias SA dans Dexia.

La SFPI, agissant en mission déléguée par l'État belge, a investi 81,6 millions EUR dans cette émission obligataire remboursable en janvier 2019.

Le deuxième événement se rapporte à la recapitalisation de Dexia SA en vue de stabiliser la situation financière de Dexia SA et d'assurer la continuité de ses activités et de celles du groupe Dexia.

À cet effet, le conseil d'administration de Dexia SA a proposé de reconstituer les fonds propres du groupe par une augmentation de capital réservée aux trois États avec émission d'actions préférentielles. Le 31 décembre 2012, l'État belge, via la SFPI, a souscrit à concurrence de 2,915 milliards EUR à cette augmentation de capital.

Enfin, en décembre 2012, KBC Groupe a signifié sa volonté de rembourser le solde de 3,5 milliards EUR de capital sous forme de dette subordonnée en novembre 2008. L'État belge, via la SFPI, a ainsi reçu 3,45 milliards EUR à cet effet puisque KBC Groupe était tenu de payer une pénalité de 15% à l'État belge au moment du remboursement, en plus du remboursement du montant encore dû de 3 milliards EUR.

*La SFPI gère 45 participations à l'aide de capitaux propres et détient un portefeuille hétérogène allant de 1 million EUR, comme pour la SA Maison de la Radio Flagey, à 300 millions EUR dans The Brussels Airport Company. La SFPI recherche dans chaque projet un équilibre financier et social ou stratégique.*





## CHAPITRE 3

# LE PORTEFEUILLE EN CLOSE UP

## Société d'investissement

**Tableau 7:** Composition du portefeuille des investissements 2012 (en millions EUR)

|  |      |              |     |
|--|------|--------------|-----|
| Befimmo                                  | 30,6 | Vesalius I   | 3,5 |
| Asco                                     | 24,3 | Nanocyl      | 3,0 |
| European Clean Tech<br>(Electrawinds SE) | 22,7 | Mirror Fund  | 2,8 |
| Fluxys                                   | 22,2 | OSTF         | 2,5 |
| SWDE                                     | 20,0 | Cissoïd      | 2,4 |
| Sonaca                                   | 10,0 | Xylowatt     | 1,8 |
| IRE EliT                                 | 9,2  | Biloba       | 1,5 |
| Comet Sambre                             | 6,0  | Capricorn    | 1,2 |
| Fidentia                                 | 6,0  | OSTF BIP     | 1,2 |
| Datang Fund                              | 5,5  | Ikaros Fund  | 0,8 |
| Comet Traitements                        | 5,0  | Vives II     | 0,5 |
| Techspace                                | 4,7  | QBIC         | 0,2 |
| Kasteel Cantecroy Beheer                 | 3,7  | Novopolymers | 0,2 |

total

191,5

## Befimmo

Fin 2011, la SFPI détenait une participation de 7,34% dans la société Fedimmo, société immobilière créée fin 2006. Elle était représentée par deux administrateurs au sein du conseil d'administration de Fedimmo et elle y assumait la présidence.

Après de multiples contacts avec Befimmo, actionnaire à 90% de Fedimmo, la SFPI a accepté de participer à une opération de restructuration des 2 entités en convertissant sa participation dans Fedimmo en une participation dans Befimmo. En octobre 2012, les parties se sont entendues pour vendre des actions Fedimmo détenues par la SFPI contre des espèces et des actions Befimmo. Depuis lors, la SFPI détient 3,16% du capital de Befimmo et a reçu à l'occasion de la transaction la somme de 14,4 millions EUR en cash. Au travers de cette opération, la SFPI enregistre sur l'année 2012 une plus-value de 2,6 millions EUR.

Afin d'assurer un suivi de l'évolution du portefeuille immobilier qui se situait à l'origine dans le périmètre de Fedimmo (notamment des bâtiments loués par le fédéral), la SFPI a pu obtenir la présence d'un observateur dans le conseil d'administration de Befimmo. Et, à ce titre, elle restera extrêmement attentive à la bonne conduite et à la bonne fin des projets relevant du périmètre ancien de Fedimmo, projets importants pour l'état fédéral.

La SFPI se félicite également de la mutation opérée dans la nature des titres. Le titre Befimmo offre en effet à terme une plus grande liquidité et assure un dividende plus récurrent que le titre Fedimmo. Fin de l'année 2012, la SFPI a pu bénéficier d'un acompte sur dividende pour un montant de 1,6 million EUR.

## Asco Industries

Asco Industries est une société anonyme active dans le développement et la production de composants complexes à destination du domaine aéronautique, ainsi que dans leur assemblage, et dans laquelle la SFPI détient désormais 256 parts bénéficiaires. En effet, depuis l'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2012, la SFPI a doublé le montant et le nombre de ses parts bénéficiaires dans la société afin de la soutenir dans sa stratégie d'extension hors zone EUR. Ceci lui permettra de limiter les risques de change tout en maintenant en Belgique l'activité de recherche et de développement.

Aux côtés d'autres sociétés comme Techspace Aero et Sonaca, Asco Industries reste un pôle d'attractivité pour les ingénieurs belges. Les perspectives de croissance restent positives, mais elles demeurent fortement liées à l'évolution de la croissance économique mondiale. Toutefois, les récents développements enregistrés dans le cadre des commandes d'avions Airbus et Boeing confirment la reprise d'une dynamique sectorielle.

Les programmes de renouvellement des flottes vieillissantes et la recherche, sous l'impulsion des programmes de réduction des émissions CO<sub>2</sub>, de profils d'avions moins énergivores, devraient également soutenir le développement de la société.

La SFPI entend souligner la grande confiance dans le management actuel de la société ainsi que la bonne collaboration qui existe entre les 2 sociétés.

En 2012, la SFPI a touché un montant de 337.920 EUR au titre de rémunérations de ses parts bénéficiaires.

### European Clean Tech (Electrawinds SE)

Fin 2011, la SFPI détenait une participation dans Electrawinds (EW) qui représentait 8,33% du capital de cette société. L'année 2012 a été marquée par, outre le développement des techniques de traitement de la biomasse et celui des implantations tant en Belgique qu'à l'étranger, la poursuite d'un processus de clarification et de simplification de la structure financière du Groupe EW. Ce processus, soutenu par la SFPI, a conduit à l'opération de recapitalisation avec la structure ECT en octobre 2012, et a permis de réunir une somme de 55 millions EUR afin de soutenir le développement de la société.

Il en résulte que, au sein de la nouvelle structure cotée en Bourse, la SFPI détient 3.369.127 actions A, cotées en Bourse, ainsi que 44.000 actions B2 et B3, qui deviendront des actions ordinaires au plus tard le 11 octobre 2013. Malgré la diminution en pourcentage de sa présence dans le capital de la structure cotée, la SFPI passe en effet d'une représentativité de 8,33% à une représentativité de 6,58%. La SFPI y a conservé sa présence au sein du conseil d'administration et du comité d'audit et, au moment de la transaction, elle a réalisé une plus-value appréciable de plus de 3,3 millions EUR.

La SFPI entend rester un partenaire respectueux et confiant de l'intérêt pour la Belgique de disposer d'une société présente dans le segment du Groupe EW/ECT, c'est-à-dire la production d'énergie renouvelable. Elle restera évidemment attentive à l'évolution du cours de la Bourse de l'entité, mais également aux mécanismes qui devront être mis en place pour dynamiser et améliorer la structure du Groupe EW/ECT, condition indispensable pour recueillir, sur le marché des capitaux, la confiance et les moyens nécessaires à la poursuite des activités du Groupe.

En outre, ces nouvelles règles d'évaluation pour sociétés cotées ont contraint la SFPI d'acter une réduction de valeur sur sa participation d'environ 10 millions EUR fin 2012.

### Fluxys

Fin de l'année 2010, la SFPI avait été approchée par les instances de Publigaz afin d'examiner s'il était possible, dans le respect du cadre et des missions de la SFPI, qu'elle prenne une participation dans le groupe Fluxys.

Compte tenu du caractère stratégique pour la sécurité énergétique de la Belgique mais aussi de l'importance économique pour les citoyens et les entreprises de notre pays d'avoir accès à la source d'énergie qu'est le gaz, la SFPI a testé l'idée auprès du Gouvernement fédéral afin d'obtenir le confort nécessaire pour effectuer un investissement face au défi qui consiste à conserver à Fluxys, et donc

indirectement à la Belgique (sécurité d'approvisionnement), son rôle prépondérant dans le réseau de transport et de transit de gaz à l'Ouest de l'Europe. Il convenait de doter Fluxys des moyens financiers suffisants pour réaliser ses ambitions.

Après la venue de la Caisse de Dépôts et de Placements du Québec dans l'entité Fluxys G, la SFPI a convenu, fin 2012, de prendre une participation de 50 millions EUR dans le capital de Fluxys G, devenue entretemps Fluxys SA. Cette prise de participation s'accompagne de l'octroi d'un siège au conseil d'administration de la société et permet en outre à la SFPI de bénéficier de la politique de dividendes menée par la société. La SFPI consolide également sa stratégie récente de représentation au sein des réseaux.

La SFPI reste particulièrement attentive à soutenir, au travers de son actionnaire de référence qu'est l'État fédéral, toute initiative en termes de diplomatie gazière.

## SWDE

La Société wallonne des eaux (SWDE) est une personne morale de droit public constituée sous la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée. Au travers d'un contrat de gestion, la SWDE a des missions de service public qui sont, notamment : la production et la distribution d'eau par canalisations, la protection des captages dans le cadre des missions assignées à la Société Publique de la Gestion de l'Eau (Société publique qui a notamment pour missions de s'assurer de l'assainissement des eaux usées et de protéger, pour en garantir la qualité, les zones de captage), la valorisation du savoir-faire wallon dans le secteur de la production et de la distribution d'eau et l'aide au développement en matière d'accès à l'eau potable.

Suite aux négociations entamées fin de l'année 2011, la SFPI a concrétisé en 2012 sa volonté de prendre part au capital de la Société wallonne des eaux (SWDE). Cet investissement s'inscrit dans une logique de réorientation de la politique d'investissement menée par la SFPI. Consciente de l'importance d'un approvisionnement de qualité et de quantité, dans ces domaines, pour conforter le tissu industriel belge et aider certains endroits de notre pays à accéder à un service de qualité, la SFPI a décidé d'étoffer son panel d'intervention en sollicitant les secteurs de l'énergie, des matières premières et de l'eau en vue de prendre une participation dans leur réseau et assurer ainsi l'ancrage belge nécessaire.

Il s'ensuit qu'en date du 21 décembre 2012, la SFPI a souscrit aux côtés de la SOCOFE et de la Région wallonne, à une augmentation de capital de SWDE qui l'engage à concurrence de 50 millions EUR. Les 2/5e de cette somme ont été immédiatement versés et la SFPI s'est alors vue attribuer 800 parts de catégorie D ainsi qu'un siège d'observateur au conseil d'administration de la société.

L'intervention de la SFPI permettra à la SWDE d'accélérer le processus de renouvellement des conduites et d'interconnexion des réseaux existants, de poursuivre en vue de leur alimentation la coopération avec les réseaux étrangers limitrophes, et de rationaliser et de sécuriser l'offre de l'eau tout en maîtrisant l'évolution du coût et l'impact des prélèvements sur les ressources hydriques. Elle permet également, sur un plan financier, d'améliorer le ratio fonds propres-fonds empruntés de la SWDE, ce qui facilite l'accès au financement supplémentaire via la Banque Européenne d'investissements.

## Sonaca

La Sonaca est une société anonyme active dans le développement et la production d'éléments de structures aérospatiales. Fournisseur d'Airbus, d'Embraer, de Dassault et Bombardier, la société est également active dans les programmes militaires et spatiaux. Fin 2012, la SFPI détient 7,70% du capital de la société.

Malgré un environnement économique mondial difficile, les perspectives commerciales dans le domaine de la production aéronautique restent positives. Cela s'est traduit pour la Sonaca par une augmentation de son chiffre d'affaires de 7% par rapport à 2011, soit 234 millions EUR.

La Sonaca a renoué pour la deuxième année consécutive avec un résultat positif de 3 millions EUR (1,6 million EUR en 2011). Le groupe Sonaca a également dégagé un résultat positif de 1,3 million EUR (-2,3 millions EUR en 2011).

La situation des fonds propres de la Sonaca reste délicate. Pour y remédier, la conversion d'un prêt subordonné de l'actionnaire majoritaire est indispensable. Celle-ci permettra de négocier avec les banques des lignes de crédits supplémentaires ainsi que d'accéder aux programmes d'avances récupérables.

La SFPI a d'ailleurs accordé un prêt relais de 10 millions EUR en décembre 2012 pour permettre de financer des dépenses liées aux programmes Airbus A350 et Bombardier C Série.

## IRE ELiT

L'IRE-Elit est une filiale de l'Institut des Radio-Éléments (IRE) créée en juin 2010, dans laquelle la SFPI a acquis une participation à concurrence de 49,9% et à laquelle la SFPI a attribué un emprunt obligatoire pour un montant global de 7,2 millions EUR, entièrement libéré.

Les comptes annuels de la société pour l'année 2012 se soldent par un total bilantaire en croissance qui s'établit à 15,1 millions EUR. Une part importante des actifs menant à cet accroissement sont liés à de la production immobilisée et aux créances autres que commerciales. Au passif, ce sont les provisions et les dettes vis-à-vis des prestataires de services qui constituent, outre le capital, le gros du volume. L'exercice 2012 se clôture par une perte au compte de résultat de -1,5 million EUR. Ceci amène le montant global de la perte à reporter à -3,1 millions EUR ; les fonds propres s'élèvent à 8,5 millions EUR.

Au vu du retard constaté dans la mise en exploitation des unités radiopharmaceutiques, les actionnaires ont convenus de procéder à une recapitalisation de la société en 2013, recapitalisation fondée sur un nouveau plan financier et un nouveau plan d'affaires adopté par le conseil d'administration de cette filiale.

Après la recapitalisation de la société, il apparaît que les principaux risques persistants sont la sécurisation de l'approvisionnement en matériaux radioactifs et la sécurisation des canaux commerciaux et marketing pour placer les produits dans le secteur de la radiopharmacie.

## Comet Sambre en Comet Traitement

La SFPI détient depuis la fin de l'année 2011 une participation de 7,03% dans la société Comet Sambre et 7,26% dans la société Comet Traitement, pour un investissement d'une valeur de, respectivement, 5 et 2,5 millions EUR. Elle a également alloué à chacune de ces sociétés un emprunt de respectivement 5 et 2,5 millions EUR dont Comet Traitement a tiré la totalité fin 2012. Comet Sambre a, quant à elle, mouvementé 1 million EUR depuis l'émission de l'emprunt.

Ces 2 sociétés font partie du Groupe Comet qui est un leader technologique en matière de récupération et de traitement de matières métalliques en fin de vie. Il développe ses activités autour des pôles suivants :

- Dépollution et démantèlement des matières : véhicules, matériel électronique et électrique ;
- Recyclage des métaux ferreux et non ferreux ;
- Traitement des déchets : pneus, matières plastiques et résidus de broyage ;
- Transport des matériaux par voies terrestre et fluviale.

La société Comet Traitement a pu mener à bien les projets, ainsi que les investissements en infrastructure, qui lui permettent de présenter des résultats supérieurs aux attentes qui avaient justifié l'intervention financière de la SFPI. Les progrès sont généraux et s'affichent en hausse, tant sur le plan de l'engagement de personnel, sur le plan financier, sur le plan de saturation des lignes de production et sur le plan de sécurisation des approvisionnements de matières à traiter.

Pour Comet Sambre, le chiffre d'affaires reste inférieur au montant budgétisé, ce qui est principalement lié à la diminution de la quantité de tonnage traité et à la diminution du prix de vente des matériaux. Peu d'inquiétudes toutefois, car outre la bonne santé financière globale de la société et l'importance des stocks constitués à bons prix, des efforts ont d'ores et déjà été entrepris pour accroître le pourcentage d'utilisation des outils, principalement le broyeur à Obourg, et pour augmenter la présence de la société dans les régions limitrophes. Une partie de la stratégie menée par la société repose également sur le transport et le transit de matériaux à destination du bassin méditerranéen. La société mène à cet égard une politique de coopération et de synergie forte avec des sociétés présentes sur les ports fluviaux et maritimes en France.

Pendant l'année 2013, la SFPI restera attentive à ce que Comet Traitement puisse offrir un produit, au départ du traitement des résidus plastiques, qui soit compétitif et de qualité. Du côté de Comet Sambre, la demande d'acier liée à la reprise de l'activité économique reste un facteur prépondérant de la rentabilité de la société, même si la stratégie de saturation des outils de production permet de réduire les coûts de traitement.

## Fidentia Green Buildings

Depuis 2009, la SFPI détient une participation de 21,42% des parts de Fidentia Green Building et a libéré la somme de 3 millions EUR sous forme d'emprunts obligataires afin de financer les acquisitions du Fonds.

Le patrimoine du fonds est composé de 3 immeubles : 2 d'entre eux sont sis à Bruxelles, le troisième est localisé au Luxembourg. Ils présentent tous la particularité d'être revêtus d'un certificat attestant le caractère durable de ceux-ci. Le SOLARIS a été le premier immeuble de bureaux à obtenir la certification Valideo, le SERENITY a été certifié HQE au Luxembourg et l'immeuble E-Lite sis avenue Louise est conçu pour obtenir le cachet VALIDEO et BREEAM Very Good.

L'exercice 2012 se clôture sur une perte de 704.526 EUR, ce qui conduit à une perte à reporter de 3.965.524 EUR.

Au titre d'évènements marquants de l'année 2012, on retiendra plus particulièrement la poursuite des travaux de démolition et de reconstruction au bâtiment E-LITE. Des conventions de location ont pu être signées sans que le seuil de déclenchement des ouvertures de crédit (soit 50% de location) n'ait pu être atteint. Le taux d'occupation de l'immeuble SOLARIS s'élevait en fin d'exercice à 96,65%. Au cours de l'année 2012, des locations complémentaires ont été conclues pour 3.575 m<sup>2</sup>.

Il convient d'être attentif aux revenus générés par les prises de participations afin d'honorer le produit des obligations subordonnées. Le taux d'occupation ou de réservation des immeubles demeure un élément clé car il sert de déclencheur pour obtenir un accès au crédit permettant de poursuivre les investissements et les travaux sur des immeubles-phares.

Dans ce contexte, une restructuration du Fonds n'est pas à exclure en 2013 afin de présenter un aspect attractif complémentaire pour des investisseurs soucieux d'un rendement immédiat et sécurisé.

## Datang-SFPI Venture Capital Fund

En mai 2011, la SFPI a décidé de réinvestir une partie des dividendes octroyés par le CBDEIF dans la création d'un fonds d'investissements à capital-risque en Chine. Ce fonds est opérationnel depuis le 5 juin 2012.

À la différence du CBDEIF, le fonds Datang-SFPI se focalise sur des investissements dans des PME à un stade précoce de développement, de préférence actives dans le secteur des télécommunications ou des technologies avancées. Le capital de ce fonds est de 100 millions RMB (12,5 millions EUR), la SFPI y participe à concurrence de 45 millions RMB et DATANG Capital pour 55 millions RMB.

Comme dans le CBDEIF, la part investie par la SFPI devra se traduire par des investissements dans des « belgian related projects ». Un premier investissement dans la société Let's Face a ainsi été réalisé en mai 2013. Let's face est une start-up active dans le « community management ». Elle propose aux entreprises toute une série d'instruments B2B destinés à créer sur le web une « communauté d'amis » suite à l'organisation d'évènements bien réels.

## Techspace Aero

Techspace Aero est une société active dans le domaine de la motorisation et des systèmes de transfert d'énergie et de fluides à destination de véhicules aéronautiques ou spatiaux. Elle fournit également des prestations d'ingénieur, d'assistance et d'études dans les domaines précités. La SFPI détient 1,78% des actions de Techspace Aero.

Les perspectives commerciales à court, moyen ou long terme restent très positives malgré un environnement économique mondial difficile. Les carnets de commande des avionneurs sont en effet bien remplis suite, notamment, à une forte demande en Asie et au Moyen-Orient, ainsi qu'à un fort besoin de renouvellement des flottes vieillissantes. Partenaire sur les moteurs équipant une bonne part des Airbus, Boeing et Embraer, Techspace Aero est donc bien très positionnée.

Le chiffre d'affaires de Techspace Aero est passé de 364,2 millions EUR en 2011 à 447,8 millions EUR, soit une augmentation de 23%.

Techspace Aero a clôturé ses comptes 2012 avec un résultat net de +36,3 millions EUR (+22,6 millions EUR en 2011). 19 millions EUR ont été versés au titre de dividendes en 2013, dont 339.000 EUR pour la SFPI.

## Kasteel Cantecroy Beheer

À la fin du mois de décembre 2011, la société Zilver Avenue Participatiemaatschappij a eu recours à la loi sur la continuité des entreprises (LCE), compte tenu de sa situation d'endettement qui exigeait une renégociation urgente des dettes afin d'éviter une éventuelle faillite. La période de protection prévue par la LCE a permis de négocier une augmentation de capital pour un montant total de 14,75 millions d'euros en espèces, dont 12 millions EUR via la SFPI. Dans le même temps, la dette a été convertie en capital à hauteur de 8,9 millions d'euros, dont 3,67 millions EUR de la SFPI.

De cette façon, la société a été de facto libérée de ses dettes, et la SFPI a obtenu un peu plus de 66% de ses actions. Cette opération a également permis d'assurer l'exécution des droits d'habitation déjà commercialisés.

Afin de marquer plus fortement cette nouvelle étape, la société a été rebaptisée Kasteel Cantecroy Beheer (KCB) et les droits détenus sur un site à Brasschaat et à Oostduinkerke ont été cédés ou vendus. KCB se consacre donc désormais exclusivement au développement de la commercialisation du site entièrement rénové de Mortsel, le château Cantecroy. Dans le même temps, le restaurant et le centre de bien-être ont été ouverts et mis en service avec succès.

À l'issue de l'exercice, la SFPI et l'actionnaire privé ont conclu un accord en janvier 2013, en vertu duquel la SFPI a acheté les actions de ce dernier pour un montant de 3,85 millions EUR et détient donc actuellement 99,9% des actions de KCB.

## Vesalius Biocapital 1

En 2012, Vesalius Biocapital a investi un montant total de 6,8 millions EUR, entre autres dans Ventaleon GmbH, la seule nouvelle participation, située en Allemagne. La société Ventaleon est un spin-off de la société Activaero GmbH, déjà une société de portefeuille de Vesalius Biocapital I. Ventaleon développe de nouveaux traitements dans le domaine de la grippe.

Il y a eu sept investissements de suivi durant l'exercice 2012 : Genomic Vision SA, Biotechnological Enzymatic Catalyse SA, Trinean NV, Promethera Biosciences SA, Skyline Diagnostics BV, Complix NV et Profibrix BV.

L'année 2012 a été clôturée avec une perte nette de 3.863.968 EUR. Cette perte s'explique principalement par une moins-value non-réalisée sur Skyline Diagnostics et la prise en charge directe des frais de gestion.

En décembre 2012 un quatrième appel de fonds à concurrence de 15% a été effectué. Avec cet appel, 90% du montant engagé par les actionnaires a été versé. Au cours du premier trimestre de la nouvelle année comptable 2013, trois investissements de suite ont déjà été réalisés.

## Nanocyl

La SFPI est actionnaire de Nanocyl SA depuis l'été 2011. Nanocyl SA est spécialisée en technologies de nanotubes en carbone qu'elle intègre dans des matériaux neufs et existants afin d'améliorer la performance des polymères, métaux, composites et biomatériaux.

Nanocyl a développé une technologie de fabrication sur mesure de nanotubes en carbones de haute qualité qui améliore les propriétés des applications plastiques et composites, et est aujourd'hui un des 2 plus gros acteurs sur le marché mondial des nanotubes de carbone.

Nanocyl a clôturé l'exercice comptable 2012 avec un total de ventes de produits de 2,3 millions EUR, ce qui représente une croissance de 9% par rapport à l'année précédente, mais clôture néanmoins l'année 2012 avec une perte 4,2 millions EUR. Pour l'exercice 2013, les perspectives en termes de chiffre d'affaires cadrent avec le budget annoncé. Le total bilantaire s'établit au 31 décembre 2012 à 14,3 millions EUR, en diminution de plus de 20% par rapport à l'année 2011 suite à la perte réalisée.

En 2012, Nanocyl a intensifié ses activités de développement avec ses clients clés et a continué à améliorer la qualité de ses produits, notamment ses nanotubes de carbone multiwall (NC7000) considérés aujourd'hui comme la référence sur le marché mondial et pour lesquels Nanocyl a obtenu l'autorisation d'exporter son produit sur le marché canadien.

L'entreprise espère susciter l'intérêt de nouveaux acteurs et le développement de nouvelles applications pour les nanotubes de carbone afin de mettre en place certains partenariats et de permettre à certains d'entrer dans son capital si ceux-ci s'avéraient être un succès. Entretemps, Nanocyl a continué à investir en R&D afin de supporter le développement de nouvelles applications telles que les

peintures marines non toxiques et les formulations de plastique ininflammable, ou de produits pour le marché des batteries au Lithium.

Un nouvel apport en capital a été effectué début 2013 afin de financer les activités de développement et de commercialisation de ces nouveaux produits. Depuis lors, La SFPI détient 5,99% du capital de Nanocyl.

### A Capital China Outbound Fund (Fonds Miroir)

En 2007, le gouvernement belge a conclu un protocole avec la SFPI afin que celle-ci constitue un « Fonds Miroir » au CBDEIF en collaboration avec le China Investment Corporation (CIC), le plus grand fonds souverain chinois. Ce fonds a pour but d'investir dans des entreprises européennes et belges à fort potentiel de croissance en Chine.

Avec la crise économique et financière de 2008-2009, les négociations n'ont repris qu'au second semestre 2010. Le Fonds Miroir a finalement été créé le 2 mai 2012, suite notamment aux visites du Prince Philippe en Chine (octobre 2011) et du vice-Premier ministre chinois, Li Qeijing, en Belgique (mai 2012). La SFPI et le CIC ont apporté chacun un capital de 8,5 millions EUR dans ce fonds. S'agissant d'une concertation avec le Gouvernement, les 8,5 millions EUR ont été apportés par l'État au travers d'une augmentation du capital de la SFPI il y a quelques années.

Comme pour le CBDEIF, le Fonds Miroir a pour objectif d'atteindre un capital de 100 millions EUR, dont 8,5 millions EUR réservés à des « Belgian related projects ». Le Fund Manager, A-Capital, travaille actuellement à la levée de fonds et étudie les premiers projets d'investissements.

Le premier investissement a entretemps été réalisé en septembre 2012. 5 millions EUR ont été investis dans Bang & Olufsen aux côtés d'un co-investisseur chinois, Sparkle Roll, pour un montant total de 30 millions USD. Ce premier investissement stratégique dans une société mondialement connue devrait faciliter la suite de levée de fonds.

### Open Sky Technologies Fund - Open Sky Technologies Fund Belgium Pool

En 2010, la SFPI s'est engagée à investir dans le fonds européen d'investissement qui a été constitué avec l'Agence spatiale européenne, pour un montant total de 5 millions EUR. Pour garantir un certain ancrage belge, un fonds d'investissement parallèle a été constitué, lequel ne concerne que la mise en œuvre de projets belges. Ainsi, la SFPI s'est engagée pour 3 millions EUR dans le capital de l'Open Sky Technology Fund et pour 2 millions EUR dans celui de l'Open Sky Technology Fund Belgian Investor Pool. Triangle Venture Capital Group Management (Allemagne) est le partenaire principal.

La levée de capitaux auprès des commanditaires pour l'Open Sky Technology Fund (OSTF) est toujours en cours et s'élevait à 19,5 millions EUR à la fin de l'année 2012. La clôture du fonds est prévue pour la fin de l'année 2013.

Entre-temps, l'OSTF a réalisé trois investissements. Il a investi 1,8 million EUR dans iOpener, une entreprise qui a mis au point une technologie pour l'utilisation de données complexes destinée aux joueurs en compétitions. Le fonds a investi 2,5 millions EUR dans TakWak, une entreprise qui développe des logiciels pour un appareil mobile en utilisant de manière combinée le GPS, le GSM et le PMR (talkie-walkie). Il a en outre investi dans la société belge SemEO pour un montant de 1,2 million EUR, dont 0,5 million EUR par l'intermédiaire de l'OSTF Belgian Investor Pool. SemEO développe une plateforme pour l'usage universel de la technologie d'observation de la terre. Pour TakWak, qui est en phase de restructuration, le fonds a opéré sa première correction de valeur.

## Cissoïd

La SFPI est actionnaire de la société Cissoïd depuis 2009, elle détient à ce titre 952.381 actions représentatives de 23,62% du capital de la société.

En 2012, la SFPI a alloué aux côtés d'autres actionnaires, dont la SRIW, un prêt d'un montant de 412.280 EUR, sur 7 ans, et porteur d'un intérêt de 6% payable à termes échus. Ce prêt a permis à la société de couvrir l'ensemble des investissements nécessaires pour la mise en place d'un réseau commercial susceptible d'assurer, sur l'ensemble des marchés occidentaux et asiatiques, la présence des produits de la société, mais aussi d'étoffer la gamme des produits proposés aux secteurs intéressés par les composants électroniques résistants à des températures extrêmes.

2012 aura été une année de transition qui a vu le chiffre d'affaires de la société s'installer en-deçà du niveau de 2011. Cette stagnation a pour conséquence principale la clôture de l'exercice 2012 avec une perte de l'ordre de 1,2 million EUR. Bien que Cissoïd ne soit confrontée à aucun problème de trésorerie, le tassement des ventes a conduit le conseil d'administration et le management à prendre des mesures afin de :

- Redynamiser les ventes des produits par un suivi accru des ententes des clients et un élargissement du staff commercial ;
- Réévaluer certains coûts afin d'optimiser l'EBITDA ;
- Approcher notamment les marchés chinois, russe et brésilien.

2013 sera donc une année de consolidation de la stratégie de la société Cissoïd, avec une attention particulière pour le volume des commandes entrantes pour la phase de production.

## Xylowatt

La SFPI a participé à plusieurs opérations visant à consolider les fonds propres de la société, et elle a décidé de lui octroyer un emprunt convertible de 280.000 EUR, pour une durée de 3 ans. À la suite de ces opérations, la SFPI détient 13,48% du capital de la société, soit 50.797 actions.

L'année 2012 se caractérise par une réactualisation du message commercial et industriel, mais également par le recrutement d'un nouveau staff managérial. Ceci aura notamment permis la définition de nouvelles cibles commerciales : la production d'un gaz de bois «propre» susceptible d'alimenter des mo-

teurs à explosion à des fins de production d'électricité, avec comme cible les entreprises industrielles et la combustion d'intrants pollués aujourd'hui considérés comme des déchets non valorisables et qui restent sur le site des sociétés. Une révision du design des centrales sera également effectué pour tenir compte des attentes du client, et un programme de réduction des coûts sera mis en œuvre.

Le niveau actuel des pertes reportées, encore accru de 4 millions EUR en fin d'exercice 2012, demeure un fort sujet de préoccupation.

Les défis pour 2013 seront la réussite de la réception des centrales commandées et en voie d'installation et la réussite de l'augmentation de capital nécessaire pour assurer la pérennité de la société.

## Biloba

Biloba est un holding dans lequel la SFPI détient une participation pour près de 25%, et qui a lui-même pour objet de détenir des participations dans le Ginkgo Fund, qui a une taille de 80,8 millions EUR. L'autre actionnaire est la Caisse de Dépôts et de Consignation française. Les appels de fonds pour Biloba dépendent des appels de fonds sur le Ginkgo Fund. Biloba a souscrit pour 20,6 millions EUR de capital du Ginkgo Fund, dont 31% ont actuellement été appelés.

Trois opportunités d'investissement avaient été approuvées par fonds Ginkgo en 2011, dont l'une (Mont-Saint-Guibert, Belgique) conclue dès mai 2011. L'investissement total de Ginkgo sur ce site en 2012 est de 3,9 millions EUR sur une enveloppe prévisionnelle totale de 7 millions EUR.

Une seconde transaction approuvée (Lyon Gerland, France) a été conclue en date du 2 mai 2012. L'investissement total de Ginkgo sur ce site est de 8 millions EUR sur une enveloppe prévisionnelle totale de 17 millions EUR.

Le fonds a approuvé deux transactions additionnelles pour deux sites situés respectivement à Choisy-Le-Roi, en proche banlieue parisienne, et à Tournai en Belgique. Le site de Tournai, un ancien site Dunlop, est une parcelle de 1,4 ha significativement contaminée pour laquelle les investigations avaient débuté au cours du premier trimestre 2012. L'investissement total de Ginkgo sur ce projet en 2012 est de 2 millions EUR sur une enveloppe prévisionnelle totale de 7 millions EUR.

Le site de Choisy-Le-Roi a fait l'objet d'une due diligence approfondie dès le début de l'année 2012 afin de saisir l'opportunité d'une volonté de désengagement rapide du propriétaire de cette friche contaminée de 1,9 Ha. L'investissement total de Ginkgo sur ce projet est de 5,2 millions EUR sur une enveloppe prévisionnelle totale de 10 millions EUR.

Le rythme d'investissement du fonds est en ligne avec les objectifs, les quatre transactions conclues représentant des engagements de l'ordre de 49% du capital total du fonds. Au 31 décembre 2012, 31% du capital du fonds ont été appelés auprès des investisseurs.

## Capricorn Health Tech Fund

Le 22 décembre 2010, la SFPI est entrée dans Capricorn Health Tech Fund, avec un investissement total de 5 millions EUR dans un fonds de plus de 42 millions EUR dont l'objectif consiste à investir dans des entreprises visant à mener des études scientifiques et des développements technologiques en rapport avec la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies humaines, ou à commercialiser les résultats de ces recherches.

Au cours du dernier exercice comptable, le fonds a investi un montant de 1,75 million EUR dans une nouvelle société, Mainstay Medical, société irlandaise qui a développé un dispositif thérapeutique conçu pour lutter contre la lombalgie chronique, et poursuivi ses participations dans deux autres sociétés, Sequana Medical, une société suisse qui a développé et produit un système de pompe automatique implantable qui extrait le liquide excédentaire de l'organisme, et dans la société finlandaise Nexstim qui développe une méthode de stimulation cérébrale non invasive pour le diagnostic et le traitement des affections cérébrales. Entre-temps, la participation de 250.000 euros dans la société Anethon, société belge qui développe et fabrique des matrices pour les prothèses cardio-vasculaires, a été entièrement amortie.

Au total, un montant de 7,17 millions EUR a déjà été investi par la société Capricorn Health Tech Fund.

## Ikaros Solar Park Fund 1

À l'heure actuelle, la SFPI a mis 806.330 EUR de capital à la disposition du fonds, ce qui, avec les apports de capitaux des autres actionnaires, a permis l'installation d'une capacité photovoltaïque de 13,4 MWc sur les toits et les terrains d'entreprises en Flandre pour une valeur d'investissement totale de 30 millions EUR.

Au cours de 2012, un projet d'une valeur de 1,6 million EUR a été réalisé. Dans ce cadre, le fonds a fourni 265.335 EUR de capitaux à la filiale de la société d'exploitation.

L'activité a été considérablement réduite en 2012 par rapport à 2011, conséquence d'une baisse importante et rapide des aides publiques dans ce secteur. Plusieurs projets étaient à l'étude dans le sud du pays et à l'étranger, mais ils ne remplissaient malheureusement pas les critères d'investissement du fonds.

Les comptes annuels ont été clôturés avec un bénéfice de 240.288 EUR, ce qui porte le bénéfice à reporter à 273.995 EUR. Les actionnaires du fonds maintiennent leur objectif de transférer les installations à un investisseur sectoriel ou financier dans un délai relativement court.

## Vives II

Vives II est un fonds d'investissement multisectoriel initié par l'Université catholique de Louvain et doté d'un capital engagé de 43 millions EUR, dont 5 millions EUR apportés par la SFPI. Sa portée géographique s'étend à la Belgique et au nord de la France. Les actionnaires se composent d'investisseurs belges et français des secteurs public et privé. Le Fonds européen d'investissement participe en outre à ce fonds.

En 2012, le capital du fonds a été porté à 17,2 millions EUR, dont 25% ont été libérés. Au cours du premier exercice comptable 2011-2012, les trois premiers investissements ont été réalisés pour un montant total de 1,4 million EUR. Les investissements concernaient des entreprises actives respectivement dans le secteur médical et le secteur électronique.

## Qbic

En mai 2012, la SFPI est entrée dans le capital de Qbic Feeder Fund, un nouveau fonds d'investissement créé sous les auspices de Qbic Venture Partners et spécialisé dans l'investissement dans les spin-offs des instituts de recherche associés à l'Université de Gand, à la Vrije Universiteit Brussel (VUB) et à l'Université d'Anvers. À cette fin, la SFPI s'est engagée à un investissement de 2.993.000 EUR et confirme ainsi son intérêt dans les fonds de capital d'amorçage qui soutiennent les nouvelles entreprises novatrices tant au niveau financier qu'au niveau de leur contenu. En outre, ce fonds Qbic vise également à obtenir un rendement positif de 5% pour ses actionnaires.

Le capital de Qbic Feeder Fund, combiné à celui de ses deux filiales - les fonds Qbic Arkiv Fund et Qbic Brussel Fund - s'élève à 30,5 millions EUR, dont 750.000 EUR sont actuellement investis dans deux entreprises belges: Agrosavfe, un spin-off de la Vrije Universiteit Brussel, qui est spécialisé dans le développement de produits agrochimiques avec une formulation spécifique, et Multiplicom, un spin-off de l'Université d'Anvers qui a développé un test diagnostic in vitro pour la détection du cancer.

En 2012, la société Qbic Feeder Fund a également investi un montant de 125.000 EUR dans la société Q Sart, une entreprise qui fournit une assistance et un encadrement pratiques aux *Tech Transfer Offices* (Bureaux de transfert technologique) universitaires et à leurs projets de spin-offs.

## Novopolymers

Depuis le deuxième trimestre 2012, l'industrie photovoltaïque a subi une pression croissante en raison de la contraction des marchés mondiaux et chinois en particulier. Dans ces conditions, la société Novopolymers, qui produit des films d'encapsulation pour cellules photovoltaïques destinées aux panneaux solaires, n'a pas été en mesure d'atteindre ses objectifs en termes de chiffre d'affaires et de bénéfices.

Étant donné qu'aucune amélioration à court terme ne semblait se profiler, Novopolymers a été mise en situation de protection juridique contre ses créanciers, nonobstant des réserves financières encore relativement confortables. L'objectif était de permettre à l'entreprise de trouver un nouvel investisseur, moyennant une réduction drastique de l'appareil de production. La période de protection a été prorogée jusqu'au 10 juin 2013.

Entretemps, un nouvel investisseur a manifesté son intérêt, suite à quoi, un préaccord a été signé. En plus, une réduction des dettes a pu être convenue avec les créanciers. Grâce à un nouveau business plan, l'entreprise peut à nouveau envisager l'avenir avec sérénité.

## Perspectives et réalisations en 2013

### Performa Key Investment Fund

Depuis janvier 2013, la SFPI a investi aux côtés de la Banque Nationale de Développement Economique et Social du Brésil (BNDES) dans un fonds d'investissement actif dans les secteurs de l'efficacité énergétique, du traitement et de la gestion des effluents ainsi que des déchets solides.

Ce fonds est dédié à des investissements dans des entreprises en phase de démarrage qui ont un caractère innovant et qui permettent d'importants retours sur investissement. Les capitaux initiaux, apportés par différents investisseurs, s'élèvent à 150 millions BRL (55 millions EUR), la BNDES ayant apporté 135 millions BRL (50 millions EUR) et la SFPI 2,125 millions EUR. La SFPI se réserve la possibilité d'apporter 6,375 millions EUR supplémentaires en fonction de la réalisation d'un « Belgian Related Project ».

À la suite d'un appel d'offres, le management du fonds est assuré par la société Performa Investimentos Ltda, société basée à Sao Paolo, dotée d'une forte expérience dans les secteurs de l'énergie et du développement durable.

### Theodorus III Fund

En juin 2013, la SFPI a participé au tour de financement du fonds d'investissement Theodorus III pour un montant de 3.971.000 EUR, montant qui pourrait être porté dans le futur à 5 millions EUR. Au total, ce premier tour de financement aura permis de réunir 14,9 millions EUR, ce qui permet de constituer valablement la société et de la doter d'utiles moyens de fonctionnement. Cette société est à présent constituée pour 12 ans et s'attèlera à soutenir des spin-offs issus de l'ULB.

## Holding public

**Tableau 8:** Composition du portefeuille holding public 2012 (en millions EUR)

|                    |       |               |              |
|--------------------|-------|---------------|--------------|
| BAH                | 299,4 | Bozar         | 10,0         |
| Bpost              | 182,8 | CBDEIF        | 8,0          |
| Loterie Nationale  | 94,6  | Flagey        | 1,2          |
| FIF                | 89,6  | Credibe       | 0,8          |
| Sopima             | 68,9  | Zephyr-Fin    | 0,4          |
| Brussels Airlines  | 50,0  | Certi-Fed     | 0,1          |
| Palais des Congrès | 24,5  | Arcelor       | 0,0          |
| SN Airholding      | 20,2  | Fonds Starter | 0,0          |
| SBI                | 12,0  |               |              |
| <b>totaal</b>      |       |               | <b>862,5</b> |

### Brussels Airport Holding

Par le biais de la holding Brussels Airport Holding (BAH), la SFPI détient 25% des actions de The Brussels Airport Company (TBAC). Brussels Airport Investment S.à.r.l. (BAISA), un consortium d'entreprises privées, détient les autres 75%.

Cette structure bicéphale devrait être modifiée en 2013 via l'absorption de TBAC par BAH. Cela permettra de simplifier la structure de l'aéroport de Bruxelles ainsi que d'accroître sa transparence par rapport aux banques. Une proposition de fusion a été publiée au Moniteur belge. Celle-ci devra encore recevoir l'aval des actionnaires des deux entités.

Malgré un contexte économique difficile en 2012, l'aéroport a enregistré un trafic passager de 19 millions (+1% par rapport à 2011), le plus haut niveau depuis la faillite de la Sabena en 2001. Le développement du hub star alliance à Bruxelles se poursuit avec 7,7% de croissance en 2012, qui fait suite à la croissance exceptionnelle de 33% en 2011.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 4,2% pour s'établir à 420,9 millions EUR. Le bénéfice après impôts de TBAC est passé à 69,3 millions EUR, contre 64,1 millions EUR en 2011.

## Bpost

Le résultat de bpost a fortement augmenté en 2012 pour s'établir à un bénéfice après impôts de 171,9 millions EUR (à comparer à une perte 67,4 millions EUR en 2011). Comme en 2011, ce résultat est impacté par les provisions exceptionnelles relatives à la décision de la Commission européenne concernant les Services d'Intérêts Généraux fournis par l'entreprise.

À ce sujet, le 25 janvier 2012, la Commission européenne a communiqué sa décision d'exiger un remboursement de 300,8 millions EUR et des intérêts de 25,8 millions EUR pour les services rendus par l'entreprise entre 1992 et 2010, considérant qu'elle avait été surcompensée.

En décembre 2012, l'Autorité belge de la Concurrence a quant à elle imposé une amende de 37,4 millions EUR à bpost pour abus de position dominante. bpost a fait appel de cette décision.

Le 27 septembre 2012, l'assemblée générale extraordinaire de bpost a décidé de procéder à :

- Une réduction de capital de 55 millions EUR par apurement de la perte de 2011;
- Une réduction de capital de 200 millions EUR à distribuer aux actionnaires;
- Une réduction de la réserve légale de 28 millions EUR à distribuer aux actionnaires sous forme de dividende extraordinaire.

Ensuite, les actionnaires ont voté en faveur de la distribution d'un dividende intérimaire de 170 millions EUR, sur la base des résultats des 10 premiers mois de l'année 2012.

Ainsi, sur l'année 2012, la SFPI, en tant qu'actionnaire de bpost à concurrence de 25,87% des titres, a perçu 51,2 millions EUR à titre de dividendes et 56,9 millions EUR ensuite de la réduction de capital.

En mars 2013, deux événements importants ont eu lieu pour bpost.

Premièrement, le 5<sup>ème</sup> contrat de gestion entre l'État belge et bpost qui couvre l'obligation de service universel pour la période s'étendant entre début janvier 2013 et fin décembre 2015, a été notifié à la Commission européenne par bpost. Sur base des premières discussions, bpost comprend que la Commission européenne ne considère pas les conditions et les montants du 5<sup>ème</sup> contrat de gestion comme étant une aide d'état incompatible. Deuxièmement, bpost, l'État belge, la SFPI et Post Invest Europe S.à.r.l. ont conclu un 3<sup>ème</sup> addendum au pacte d'actionnaires. Celui-ci contient plusieurs dispositions relatives à la gouvernance de l'entreprise, à la sortie de l'actionnaire privé et à une réduction de capital qui aurait lieu avant introduction en Bourse de bpost, prévue en juin 2013.

## Loterie Nationale

La Loterie Nationale est une société de droit public dans laquelle la SFPI détient une participation de 21,28%. Cette société a pour mission d'organiser, dans l'intérêt général et selon des méthodes commerciales, les loteries publiques, paris et concours dans les formes et selon les modalités fixées par le Roi, sur la proposition du ministre ayant les entreprises et les participations publiques dans ses attributions.

L'année 2012 se solde pour la Loterie Nationale comme une année record au niveau du chiffre d'affaires car, par rapport à l'année 2011 qui était déjà remarquable, les ventes ont augmenté d'environ 5%, cette progression étant particulièrement sensible dans la gamme des produits « instant » grâce au succès de la plateforme Internet.

L'attention accordée aux canaux de distribution, et le renouvellement de la gamme des produits démarré en 2011, ont pleinement porté leurs fruits, ce qui permet à la Loterie Nationale d'encore dégager un résultat bénéficiaire tout en respectant les attentes nouvellement manifestées par l'actionnaire de référence, également régulateur.

On se félicitera de la mise en œuvre du projet SCOOORE relatif aux paris sportifs et du renouvellement de la certification WLA.

En 2012 la SFPI touchait encore un dividende supérieur à 4 millions EUR. Cette année, la Loterie Nationale ne distribuera par contre pas de dividende, nonobstant le bon état de la trésorerie qui représente toujours 80% des actifs de la société. Ceci a contraint la SFPI à prendre une importante réduction de valeur sur sa participation.

## FIF

Depuis mars 2009, la SA Fonds de l'infrastructure ferroviaire (FIF) est une filiale à 100% de la SFPI. Elle a pour vocation la gestion et la valorisation des actifs immobiliers (terrains) sis auparavant dans le giron de la SNCB, ainsi que d'autres activités commerciales liées au développement, à l'achat et à la vente de biens immobiliers.

Malgré la complexité des terrains encore en stock, 5 parcelles ont été vendues pour une superficie de 97.000 m<sup>2</sup>, dégageant un bénéfice d'exploitation de 1,6 million EUR et une diminution de stock de 789.090 EUR. Quant à la gestion de la trésorerie, une diversification du portefeuille a été assurée auprès de divers établissements de crédit, mais exclusivement dans des bons d'État.

Le bilan est en légère progression par rapport à l'exercice précédent et s'élève à 155,8 millions EUR. Le compte de résultats clôture sur un bénéfice à affecter de 2,1 millions EUR, ce qui conduit à un résultat reporté de +4,4 millions EUR.

À court terme, il sera important de redéfinir les tâches du FIF et d'examiner comment regrouper ses activités avec d'autres sociétés immobilières au sein du portefeuille de la SFPI, comme Sopima et/ou Credibe.

## SN Airholding/Brussels Airlines

Suite à la faillite de la Sabena, des investisseurs privés réunis au sein d'une holding, SN Airholding, ont trouvé les capitaux nécessaires afin de fonder une nouvelle compagnie aérienne, aujourd'hui Brussels Airlines. En 2009, Lufthansa a acquis 45% des actions de SN Airholding.

Face aux difficultés rencontrées en 2012 par Brussels Airlines (-60,7 millions EUR de pertes), toutes les parties prenantes se sont mises autour de la table. Des mesures aussi bien internes qu'externes ont été adoptées de manière à diminuer les coûts de 110 millions EUR en 2013 et ainsi assurer l'avenir de la compagnie.

La Lufthansa a pour sa part accordé une ligne de crédit de 100 millions EUR de manière à favoriser notamment le développement du réseau long courrier, secteur le plus rentable. Son option d'achat sur les 55% restants de la compagnie a été prolongée jusqu'en 2017.

Partie prenante de SN Airholding via un prêt (depuis 2002), la SFPI a également participé à la réalisation de ce plan de réduction des coûts : la partie de la dette qui avait déjà fait l'objet de diminutions de valeur par le passé a été abandonnée ; une autre partie de la dette a été convertie en parts bénéficiaires ; le solde de la dette a été rééchelonné (2017 et 2022).

## Sopima

Malgré une diminution croissante du parc immobilier de la Sopima, cette société reste un élément essentiel dans le développement économique du pan immobilier de la SFPI. S'il est exact que la SFPI ne détient aujourd'hui que 25% des actions, la SFPI s'appuie sur la Sopima pour diverses missions et espère en faire un pôle immobilier, une fois associée avec Credibe et le FIF.

Parmi les éléments externes, on relèvera la participation de la Sopima à l'opération de restructuration de Fedimmo, opération à l'issue de laquelle la Sopima a perçu un dividende exceptionnel de 365.000 EUR de la part de Fedimmo, auquel est venu s'ajouter le produit de la vente des parts Fedimmo à Befimmo.

Au 30 juin 2012, le total bilantaire s'élevait à 284 millions EUR, dont 259 millions EUR se situent dans les placements de trésorerie et valeurs disponibles à l'actif du bilan. Le bénéfice à affecter est de 149 millions EUR et l'assemblée générale a validé l'attribution d'un dividende de 10 millions EUR.

La valorisation des sites rue Picard à Bruxelles et Rue Monnet à Charleroi demeure un point d'attention pour l'actionnaire qu'est la SFPI.

## Palais des Congrès

La SFPI est l'unique actionnaire de la SA Palais des Congrès. En application des statuts, le capital de la société a été augmenté de 5 millions EUR afin de porter le capital libéré à 42,5 millions EUR. La partie non libérée du capital s'élève encore à 52,5 millions EUR. Les augmentations de capital servent au financement des charges entraînées par la rénovation des bâtiments.

L'activité de la société consiste en l'organisation de salons, congrès, expositions, bourses, et événements similaires. Cette activité a été confiée à un gestionnaire extérieur (GL Events) qui assure la réalisation des objectifs de la société. Quant à la SA Palais des Congrès, elle est responsable de la gestion des bâtiments et des espaces commerciaux périphériques.

La quatrième année d'exploitation conduite par GL Events est marquée par la réussite, en dépit du climat général d'insécurité et de crise. Avec un chiffre d'affaires de 13,4 millions d'euros, le budget initial de 11,9 millions d'euros a été très largement dépassé et a abouti au break-even. Ce résultat s'inscrit en opposition par rapport à l'évolution du marché qui connaît, en règle générale, une contraction d'environ 8%. La moitié de ce chiffre provient des entreprises, le reste se partage entre différentes entités associatives ou institutionnelles. Environ trois quarts des manifestations visaient un public européen ou mondial. Par conséquent, grâce à l'investissement, le Palais des Congrès a pu atteindre son objectif stratégique principal : servir de levier aux économies locale et nationale.

Le budget prévisionnel pour l'exercice 2012 prévoyait une perte de 3,76 millions EUR. L'exercice 2012 s'est finalement clôturé sur un déficit de 3,53 millions EUR.

## SBI

Suite à l'acquisition de 100 actions supplémentaires de la Société Belge d'Investissement international (SBI) détenues par Cofimines, la SFPI possède à ce jour 58,06% des actions de la SBI.

Les activités de la SBI se concentrent essentiellement sur les petites et moyennes entreprises désireuses de s'internationaliser. Elle investit des petites sommes (en moyenne 1,1 million EUR) dans des pays souvent difficiles à investir sur le long terme avec du capital-risque.

Malgré un contexte économique peu porteur et des désinvestissements, le portefeuille de la SBI est en légère hausse par rapport à 2011 (+2,7%). À la fin de l'exercice comptable 2012, le portefeuille de la SBI comptait 23 projets pour un montant total de 22,36 millions EUR. La SBI a clôturé l'année 2012 avec un léger bénéfice : 54.711 EUR (561.947 EUR en 2011).

## Bozar

La société anonyme de droit public BOZAR est une société dans laquelle la SFPI détenait au début de l'année 2012 une participation de 27,03%, et à laquelle la SFPI avait attribué en 2008 un prêt participatif de 5 millions EUR afin de financer les travaux de rénovation et d'installation d'un restaurant.

Les difficultés liées à l'exploitation du restaurant associées à la volonté d'effacer la perte dite historique de 5,2 millions EUR de Bozar ont conduit la SFPI et le management de la société à reconsidérer la structure bilantaire de celle-ci. Pour ce faire, la SFPI a consenti à remplacer le prêt participatif de juillet 2008 par un emprunt classique pour un montant de 2,5 millions EUR à un taux de 2,5% jusqu'en 2018 et de 5% à partir de 2019. Dans le même temps, le solde du montant du prêt participatif, soit 2,5 millions EUR, a été converti en capital.

Il s'ensuit que fin 2012, le pourcentage de la participation de la SFPI dans BOZAR s'élève à 33%. Le capital de BOZAR est égal à 28 millions EUR post-restructuration et les pertes reportées s'élèvent à 220.000 EUR.

Hormis la situation de BOZAR Shop, les conditions sont à présent réunies pour que la société BOZAR puisse évoluer sur des bases financières plus sereines.

## China Belgium Direct Equity Investment Fund

En 2012, 6 nouveaux projets d'investissement ont été réalisés pour un montant de 192 millions RMB (24 millions EUR). Au 31 décembre 2012, le Fonds a investi dans 39 projets pour un montant total de 1,44 milliard RMB (180 millions EUR).

Le bénéfice net de l'année 2012 s'élève à 646 millions RMB (80 millions EUR). 250 millions de RMB (31,25 millions EUR) ont été distribués aux actionnaires.

Lors de l'assemblée générale de novembre 2012 du CBDEIF, il a été décidé de doubler le capital par incorporation de bénéfices reportés: il passe ainsi de 1 à 2 milliards de RMB (250 millions EUR). La durée du CBDEIF a également été prolongée jusqu'en 2024.

Après des investissements dans des entreprises belges de chocolat en 2010 (3,6 millions EUR) et d'énergie solaire thermique en 2011 (6 millions EUR), il n'y a pas eu d'investissements dans des projets belges en 2012. Néanmoins, une « short list » de trois projets belges est à un stade avancé de développement.

La réussite du CBDEIF a initié la création de deux nouveaux fonds: le A Capital China Outbound Investment Fund (ou « Fonds Miroir ») ayant pour objectif d'attirer des investissements chinois en Europe (et en Belgique), et le Datang-FPIM Venture Capital Fund qui se focalise sur des investissements en Chine de type start-up (voir supra pour plus de détails).

## Maison de la Radio Flagey

La Maison de la Radio Flagey enregistre une perte de 21.214,48 EUR (à comparer à la perte de 73.387 EUR en 2011) malgré un bénéfice d'exploitation de 323.818 EUR, positif pour la quatrième année consécutive. Cette perte s'explique par des amortissements ayant essentiellement trait au bâtiment et s'élevant à plus 1,1 million EUR.

En ce qui concerne l'activité immobilière, l'année 2012 a connu une réduction de surface louée par un locataire qui a rapidement trouvé repreneur.

Du point de vue de l'activité de mise à disposition des espaces culturels, l'activité s'est poursuivie en 2012. L'arriéré de paiement de l'ASBL n'a pas été remboursé. L'ASBL Flagey et la Maison de la Radio Flagey sont en cours de négociation quant au remboursement de la créance et à la politique commune d'investissement des deux entités.

La SFPI détient toujours 6.000 actions, représentatives de 6,98% de son capital, mais étant donné ses résultats, la Maison de la Radio Flagey ne distribue pas de dividendes. Enfin, le prêt octroyé par la SFPI à la Maison de la Radio Flagey en 2008 a intégralement été remboursé le 15 décembre 2011.

## Credibe

La SFPI détient 100% du capital de Credibe, dont l'activité est en run-off au vu de la diminution constante du portefeuille de créances hypothécaires encore à recouvrer. Credibe détient 28% du capital de Stater Belgium qui est chargée de la gestion de ce portefeuille.

Credibe doit encore gérer quelques procédures de litiges inscrits dans ses comptes pour une valeur de 11,2 millions EUR.

Credibe est propriétaire d'un immeuble à vocation mixte (appartements/bureaux) sis rue de la Loi à Bruxelles, où elle occupe d'ailleurs aussi le siège social de la société. Cet immeuble se caractérise par une faible consommation énergétique et devrait être totalement mis en location pour fin de l'année 2013. La SFPI examine l'opportunité d'inclure ce bâtiment dans le nouveau pôle immobilier qu'elle souhaite créer autour des sociétés Sopima et FIF.

Les comptes de la société présentent, en date du 31 décembre 2012, un total bilantaire de 67.731.460 EUR à rapporter à un actif net de 66.000.000 EUR. On relève parmi ses actifs des liquidités pour 56.172.295 EUR. Credibe a réalisé un bénéfice de 1.582.083 EUR au cours de l'année 2012 et a attribué un dividende de 1.200.000 EUR.

## Zephyr-Fin

L'activité historique de Zephyr-Fin était la gestion de la participation de 16,5% des actions de la Sabena en faillite depuis 2001. La société n'est donc plus en activité.

L'activité actuelle de Zephyr-Fin ne se rapporte qu'aux actions relatives aux procès qui sont encore en cours à l'encontre de SAirGroup, SAirlines et Swissair International Finance III. Pour cela, il est renvoyé au chapitre « Gestion des risques » du rapport de la SFPI.

La perte de l'exercice de la société de 182.280 EUR résulte essentiellement de la prise en charge par la société des honoraires d'avocats relatifs au procès de la Sabena.

## Certi-Fed

La société a été constituée le 14 juin 2007 dans le cadre de l'opération de restructuration de la société The Brussels Airport Company (TBAC) et de la création de Brussels Airport Holding (BAH). L'entreprise avait pour objectif l'émission de certificats avec comme valeurs sous-jacentes les actions de la compagnie TBAC détenues par la SFPI.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 2012, l'objet social de la société a été modifié de manière à ce que Certi-Fed puisse acquérir des actions Belfius. Et de fait, un total de 5.000 actions Belfius a été transféré par la SFPI à Certi-Fed, en exécution d'un contrat avec le gouvernement. Ultérieurement, en date du 8 janvier 2013, la société Certi-Fed a procédé à une augmentation de capital pour un montant de 50.000 EUR, celui-ci passant de 72.500 EUR à 122.500 EUR, afin que l'entreprise puisse accroître ses liquidités.

En date du 31 décembre 2012, le total du bilan s'élevait à 57.430 EUR, pour 62.886 EUR l'année précédente. Les fonds propres de l'entreprise s'élèvent à 57.409 EUR, ce qui représente une diminution de 5.473 EUR correspondant à la perte de l'exercice.

## ArcelorMittal Rodange Schifflange

Depuis le 15 juin 2007, la SFPI est titulaire de 450.000 actions ordinaires, 150.000 actions privilégiées avec droit de vote, 50.000 actions privilégiées sans droit de vote et 230.000 parts bénéficiaires de la SA Arcelor Mittal Rodange et Schifflange (AMRS). Ces titres, représentant 9,32% du capital d'AMRS, lui ont été apportés par l'État. Depuis 2012, la SFPI dispose d'un poste d'observateur au sein du conseil d'administration de cette filiale.

La production d'acier a été suspendue en 2012 et seule l'expédition de produits finis s'est poursuivie durant l'année, mais elle s'affiche également à la baisse.

Le chiffre d'affaires en 2012 s'établit à 134 millions EUR, pour 427 millions EUR en 2011. L'exercice comptable se clôture sur un bilan qui passe de 295 à 197 millions EUR, les fonds propres sont négatifs. La perte à reporter s'élève à 170 millions EUR (accrue de 97,4 millions EUR en 2012), et 495 personnes figurent encore sur le payroll. Ce chiffre devrait encore aller en diminuant en 2013, au vu des politiques de réduction des coûts mises en place.

Une assemblée générale extraordinaire s'est exprimée au mois de mars en faveur du maintien de la société en activité pour 2013. La SFPI a, par prudence, acté une réduction de valeur intégrale sur sa participation en 2012.

## Fonds Starter

La société a pour but de réunir des fonds destinés à renforcer la solvabilité des entreprises qui débute leur activité grâce à des prêts accordés par le Fonds de Participation, auquel les capitaux réunis sont prêtés en amont. La SFPI a apporté son soutien à la création de cette société coopérative en association avec le Fonds de Participation.

L'exercice comptable de 2012 s'est clôturé avec un bénéfice de 4.000 EUR. Le bénéfice à reporter s'élève donc à 16.248 EUR. Le bilan total s'élève à 109.204.415 EUR : au passif, il affiche un emprunt obligataire en cours de 108.780.500 EUR et à l'actif, principalement une créance sur le Fonds de Participation.

## Idoc

La dissolution de la société a été clôturée le 29 mars 2012 avec un bonus de 633.167,52 EUR pour la SFPI. Néanmoins, ce bonus doit être considéré en perspective de l'arrêt de l'activité de la société (la production des cartes d'identité classiques) depuis 2006. La société, et donc aussi la SFPI, a dû prendre des réductions de valeur considérables à cause de l'absence de rémunération pour les coûts de production exposés.

## Missions déléguées

**Tableau 9:** Composition du portefeuille des missions déléguées 2012 (en millions EUR)

|               |         |                |                 |
|---------------|---------|----------------|-----------------|
| BNPP          | 7.287,6 | ASTRID         | 139,6           |
| Belfius       | 4.000,0 | Kringloopfonds | 8,4             |
| Dexia         | 3.943,0 | Fedesco        | 6,5             |
| BNPP Fortis   | 2.356,1 | FRGE           | 2,5             |
| RPI           | 740,0   | Belfin         | 2,3             |
| Ethias        | 581,6   |                |                 |
| <b>totaal</b> |         |                | <b>19.067,6</b> |

### BNP Paribas

BNP Paribas a pris le contrôle de Fortis Banque le 12 mai 2009 et a cédé plus de 121 millions d'actions à l'État belge qui, par l'intermédiaire de la SFPI, détient 10,3% du capital du groupe BNP Paribas fin décembre 2012.

Dans un environnement toujours défavorable, BNP Paribas réalise un résultat net de 6.553 millions EUR en 2012, en hausse par rapport à celui de 2011 (6.050 millions EUR), grâce à la large diversification de ses métiers. La rentabilité des capitaux propres, à 8,9%, est quasiment stable par rapport à l'année dernière où elle s'élevait à 8,8%.

Le bénéfice net par action s'élève à 5,16 EUR, contre 4,82 EUR en 2011. L'actif net comptable par action s'élève à 60,8 EUR, soit une hausse de 4,5% par rapport à l'année dernière et un taux de croissance moyen annualisé de 6,5% depuis le 31 décembre 2008.

La situation de liquidité du groupe est favorable puisque les réserves de liquidité et d'actifs disponibles instantanément du groupe s'élèvent fin 2012 à 221 milliards EUR (contre 160 milliards EUR au 31 décembre 2011) et représentent 119% des ressources de trésorerie à court terme.

La solvabilité du groupe est élevée puisque le ratio « common equity Tier 1 de Bâle III » tenant compte de l'ensemble des règles de la dernière directive (« Bâle III plein », qui n'entrera en vigueur que le 1<sup>er</sup> janvier 2019) s'élève à 9,9% au 31 décembre 2012. Il illustre le niveau élevé de solvabilité du groupe dans les nouvelles réglementations. L'objectif de 9% à fin 2012 fixé lors du lancement du plan d'adaptation est donc largement dépassé.

Le conseil d'administration de BNP Paribas a proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2012 de verser un dividende de 1,20 EUR par action, payable au choix en numéraire ou en actions. Ainsi, la SFPI, qui détenait à ce moment 10,6% du capital du groupe BNP Paribas, a reçu un montant de 153.296.920,8 EUR fin mai 2012, au titre de dividende pour l'année 2011. Optimalisant le choix inhé-

rent au dividende optionnel, la SFPI a pu en outre engranger une prime d'environ 19 millions EUR en vendant une option sans risque.

En 2013, la SFPI sera attentive au plan de développement 2014-2016 que préparera le groupe BNP Paribas sur la base des plans d'action des différents pôles. Le premier volet de ce plan consiste en un programme d'investissements de 1,5 milliard EUR sur trois ans pour simplifier son fonctionnement et améliorer son efficacité opérationnelle. Le deuxième volet sera constitué de plans de développement déclinés par métier et par zone géographique, l'Asie-Pacifique étant la première zone présentée.

## Belfius

La SFPI gère cette participation de (presque) 100% dans Dexia Banque Belgique, aujourd'hui rebaptisée Belfius, en mission déléguée depuis le 20 octobre 2011.

Avec un bilan principalement belge pour ses métiers commerciaux et des clients dans tous les segments, la nouvelle marque Belfius a été introduite en mars 2012. Les activités commerciales sont organisées autour de trois métiers: Retail and Commercial Banking, Public and Wholesale Banking et Assurances.

Près de 10 milliards EUR de crédits ont été octroyés en 2012 :

- 3,1 milliards EUR de crédits hypothécaires, 415 millions EUR de crédits à la consommation et 2 milliards EUR aux PME, indépendants et titulaires de profession libérale en Belgique sur l'année.
- 3,3 milliards EUR de nouveaux financements à long terme aux secteurs public et social et 1,2 milliard EUR de crédits aux moyennes et grandes entreprises.

Belfius Assurances a confirmé sa place de 5e assureur sur le marché belge avec 2,3 milliards EUR de primes brutes encaissées en 2012.

Après une année 2011 marquée par la crise de la dette européenne et la séparation du groupe Dexia, Belfius affiche un résultat net part du groupe positif de 415 millions EUR en 2012, mais ce résultat est partiellement dû à des éléments non récurrents (sur une base sous-jacente, le résultat net part du groupe s'élève à 277 millions EUR) : Belfius a racheté en 2012 une partie de ses propres dettes, ce qui s'est traduit par la comptabilisation de plus-values pour un montant net de 508 millions EUR.

Ces plus-values ont également permis de soutenir la stratégie de réduction des risques de Belfius. La banque et l'assureur ont très fortement réduit leur risque de concentration sur certains pays GIPSI. Ainsi, l'encours des obligations d'État espagnoles et grecques a été pratiquement réduit à zéro, tandis que l'encours des obligations d'État portugaises et irlandaises a été ramené à environ 95 millions EUR. Au total, 4,1 milliards EUR d'actifs du portefeuille d'investissement de la banque et de l'assureur ont été cédés, avec une perte nette relativement limitée de 302 millions EUR.

Au moment du rachat de Belfius par l'État belge via la SFPI en octobre 2011, les financements octroyés par Belfius à son ancienne maison mère, Dexia, s'élevaient à 56 milliards EUR, dont environ 22,5 milliards EUR non sécurisés. Fin décembre 2012, ces financements ont été réduits à environ 22 milliards EUR, entièrement sécurisés. Depuis lors, la vente de la filiale Dexia Municipal Agency a égale-

ment permis à Dexia d'allouer ce gain important de liquidité en priorité à la poursuite de la réduction des financements octroyés par Belfius. Ainsi, fin février 2013, le solde des financements accordés par Belfius au groupe Dexia s'élève à 15,5 milliards EUR, entièrement sécurisés.

En outre, depuis fin septembre 2012, Belfius Banque respecte à nouveau les ratios de liquidité exigés par la Banque nationale de Belgique.

Le 28 décembre 2012, la Commission européenne a approuvé le plan stratégique 2013-2016 de Belfius. La SFPI restera attentive à la mise en œuvre de ce plan en 2013.

## Dexia

À l'automne 2008, Dexia SA a connu de très graves problèmes et a dû être soutenue par une augmentation de capital de 6 milliards EUR (la SFPI ayant acquis en mission déléguée 5,73% des actions pour un investissement de 1 milliard EUR) et par une garantie de l'État pour un montant maximal de 150 milliards EUR pour ses émissions de (re)financement.

Dans le contexte d'une réglementation plus rigoureuse, d'exigences de fonds propres plus élevées, d'agences de notation plus strictes et d'une crise souveraine latente dans la zone euro, le groupe s'est attelé à réduire son bilan et son profil de risque, conformément aux directives du plan de restructuration établi par la Commission européenne.

Cette stratégie a été mise en pratique conformément aux objectifs jusqu'à ce que l'aggravation de la crise de la dette souveraine dans la zone euro, qui s'est produite à partir de l'été 2011, vienne exercer de nouvelles pressions sur la position de liquidité du groupe, conjuguées à des baisses de notation. Dexia SA a été contrainte de prendre des mesures draconiennes, avec la vente des entités opérationnelles, et notamment de Dexia Banque Belgique à la SFPI, agissant en mission déléguée, pour un montant de 4 milliards EUR en octobre 2011. Les entités Denizbank (Turquie), BIL (Luxembourg) et DMA (France) ont elles aussi été cédées.

Dans le même temps, à la fin de l'année 2011, un programme de garantie provisoire a été mis en œuvre pour le financement du groupe par les gouvernements belge, français et luxembourgeois. Fin 2012, la Commission européenne a approuvé un système définitif qui prévoit des garanties de financement par l'État jusqu'à un montant de 85 milliards EUR, ce qui, conjointement à une nouvelle injection de capital de 5,5 milliards EUR (dont 2,915 milliards EUR via la SFPI agissant en mission déléguée, portant la participation de la SFPI dans le capital de Dexia à 50,02%), doit permettre de réaliser une réduction ordonnée du bilan sans créer de risques systémiques. Le plan modifié de la sorte en vue d'une liquidation ordonnée, approuvé par la Commission européenne le 28 décembre 2012, prévoit essentiellement la cession des entités opérationnelles vendables du groupe dans les délais prévus par le plan et la liquidation des autres franchises sans nouvelle production (à quelques exceptions près).

En raison du coût élevé du financement et des pertes associées à la cession d'entités, l'exercice 2012 s'est clôturé avec une perte de près de 2,9 milliards EUR. Cependant, du fait de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, le ratio Tier 1 a atteint 19,9% au 31 décembre 2012 selon les critères de Bâle II. Cela devrait permettre au groupe d'être mieux armé face à l'introduction progressive des normes de

Bâle III, plus strictes, et à la suppression des expositions restantes. De fait, à la fin de l'année 2012, le bilan de Dexia SA s'élevait toujours à 357 milliards EUR (consolidé).

## BNP Paribas Fortis

BNP Paribas a pris le contrôle de Fortis Banque le 12 mai 2009 et a augmenté sa participation dans celle-ci à 74,93% le 13 mai 2009. L'État belge, par l'intermédiaire de la SFPI, détient à présent 25% (+ une action) de Fortis Banque, le reste du capital (0,07%) étant détenu par le public.

Fortis Banque s'articule autour de trois secteurs opérationnels: Fortis Banque en Belgique et au Luxembourg, TEB en Turquie et BNP Paribas Bank Polska en Pologne.

Pour Fortis Banque, l'année 2012 a été marquée par la consolidation totale de BNP Paribas Leasing Solutions, par la réorganisation du réseau entre BNP Paribas et BNPP Fortis en Europe, mais également par le transfert des portefeuilles de financement structuré de BNP Paribas à Bruxelles afin d'y créer un véritable centre de compétence sur ce métier.

En Belgique, les prêts (+ 4,4%) ont progressé plus rapidement que les dépôts (+ 3,5%) dans le réseau retail, principalement dans l'activité de crédit hypothécaire (+ 7,3%). Ceci amène BNPP Fortis a un ratio prêts/dépôts de 100,9% au 31 décembre 2012.

Le total bilantaire de Fortis Banque s'élevait à 272 milliards EUR fin 2012, soit une réduction de 74 milliards EUR par rapport à fin 2011. Cette baisse s'explique par la mise en œuvre de programmes de réduction et d'optimisation du bilan conduisant à une baisse sensible des actifs et passifs financiers. D'un point de vue géographique, 74% des actifs sont situés en Belgique, 9% au Luxembourg et 17% dans les autres pays.

Fortis Banque emploie environ 16.900 personnes en Belgique. En dépit d'un contexte difficile, caractérisé par des taux d'intérêts extrêmement faibles, une courbe des taux relativement plate et la résurgence de la crise de la dette souveraine au cours de la première moitié de l'année, les résultats consolidés de BNP Paribas Fortis dégageaient un bénéfice net 307 millions EUR au 31 décembre 2012 (à comparer au bénéfice net de 104 millions EUR réalisé en 2011).

En plus d'une dépréciation exceptionnelle sur une participation dans le métier de l'Asset Management, le résultat a été impacté par une perte nette sur les autres actifs immobilisés, principalement en raison de la cession d'activités étrangères.

Fin 2012, le ratio Tier 1 de BNPP Fortis reste élevé (15,3%) sous Bâle II.

Le conseil d'administration de Fortis Banque a proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 19 avril 2012 le paiement d'un dividende brut de 0,43 EUR par action pour l'exercice 2011. Ainsi, la SFPI, qui détient toujours 25% du capital de Fortis Banque en mission déléguée par l'État belge, a reçu un montant 51.948.424,27 EUR au titre de dividende pour l'année 2011. De plus, l'État belge, qui garantissait encore en 2012 les pertes d'un portefeuille ('Fortis IN') de titres au-delà d'un certain montant et les intérêts ainsi que la valeur nominale d'une Note ('RPN') émise par Fortis, a encore perçu des

commissions à cet effet en 2012. Celles-ci disparaîtront dans le futur puisque l'ensemble de ces titres et intérêts ne sont dorénavant plus garantis par l'État belge qui réduit ainsi considérablement son exposition.

La SFPI restera attentive aux perspectives économiques qui resteront probablement moroses en 2013, mais reste confiante grâce au travail et au dévouement de ses collaborateurs. BNP Paribas Fortis se trouve bien positionnée pour relever les défis qui l'attendent.

## Royal Park Investments

Créée en 2009, RPI a continué l'exercice de run-off du portefeuille et la réduction des actifs sous gestion en 2012.

La reprise de l'économie américaine a incité les actionnaires à étudier une revente du portefeuille. Celle-ci a été décidée fin avril 2013 mais a eu des conséquences importantes quant à la méthode à utiliser pour valoriser le portefeuille d'actifs dans les comptes annuels de l'année 2012. RPI a en effet dû valoriser ces actifs sur une base de placements à plus court terme, ce qui l'a obligée à enregistrer des réductions de valeur pour un montant de 404,8 millions EUR.

Ces réductions de valeurs ont dû être prises en compte dans le calcul du résultat de RPI, ce qui a provoqué une perte 313 millions EUR sur l'année 2012. D'autre part, la vente étant intervenue en mai 2013, la SFPI agissant en mission déléguée touchera une plus-value d'environ 260 millions EUR dans le courant de 2013, ce qui va en outre de pair avec une réduction des garanties, et donc des risques, de l'État sur le funding du portefeuille de RPI. Afin de convaincre Ageas, l'actionnaire le plus important de RPI, la SFPI a proposé une solution de rachat de l'option call d'Ageas sur les actions BNP Paribas, ce que l'État et Ageas ont accepté. L'État a rémunéré la SFPI avec des titres BNP Paribas.

## Vitrufin (Ethias Finance)

En juin 2012, l'assemblée générale extraordinaire a pris la décision de modifier la dénomination d'Ethias Finance SA en Vitrufin SA. Vitrufin SA a pour objet la prise de participation et le financement d'entreprises d'assurances et d'établissements de crédit sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, ainsi que toutes opérations qui en découlent directement.

Le pied de bilan de Vitrufin SA s'établit à 2.046.607.798 EUR, dont 2.000.000.000 EUR d'immobilisations financières (la participation de Vitrufin SA dans Ethias SA), le passif étant composé principalement des fonds propres et de l'emprunt obligataire.

Pour rappel, la décision de la Commission européenne du 20 mai 2010 imposait à Ethias SA de réduire son exposition à Dexia de 90% avant le 20 mai 2012. C'est dans ce contexte que Vitrufin SA avait acquis, le 11 juillet 2011, la totalité des actions détenues par Ethias SA dans Dexia, soit 98.235.361 actions pour un prix total de 276.041.364 EUR. Cette transaction a été réalisée en accord avec la Commission européenne.

Afin de financer cette acquisition, Vitrufin SA a émis, le 16 janvier 2012, un emprunt obligataire de 278 millions EUR, intégralement souscrit à fin décembre 2011 par des investisseurs institutionnels belges et étrangers issus du secteur public (dont l'État belge via la SFPI en mission déléguée à concurrence de 81,6 millions EUR) et du secteur privé. Suite à la réussite du placement de l'emprunt obligataire, la dette vis-à-vis d'Ethias SA a été remboursée en date du 17 janvier 2012.

Cet emprunt est remboursable à échéance (soit en janvier 2019) et est porteur d'un intérêt annuel de 7,5%. Le paiement des intérêts et le remboursement du capital à terme seront assurés au moyen des liquidités générées par les dividendes provenant d'Ethias SA. Celui-ci se limite d'ailleurs pour le moment à ces montants afin de préparer Ethias SA aux mesures de solvabilité qui lui seront imposées dans le cadre de la réglementation Solvency II.

Une convention de facilité de crédit signée début janvier 2012 prévoit la mise à disposition annuelle de fonds par Ethias SA à Vitrufin SA afin d'offrir une sécurité supplémentaire aux investisseurs dans l'hypothèse où les dividendes versés par Ethias SA ne seraient pas suffisants pour couvrir les intérêts annuels liés à l'emprunt obligataire. De plus, les 20.000.000 d'actions d'Ethias SA ont été mises en gage.

En décembre 2012, Vitrufin SA a cédé 22.150.000 titres Dexia, ramenant son portefeuille à 76.085.361 parts. Ces dernières ont été cédées en janvier 2013 mais l'impact total de cette cession a été pris en charge en 2012. Ceci explique la perte de 4.538.015 EUR sur l'année 2012 réalisée par Vitrufin SA. Vitrufin SA n'a connu aucun problème de liquidité en 2012.

Depuis l'aide d'État accordée à Ethias fin 2008, l'entreprise est dans l'obligation de respecter un plan de réorganisation approuvé par la Commission européenne en mai 2010. La plupart des mesures imposées dans ce plan ont été mises en œuvre par le groupe, à l'exception de la sortie des réserves liées aux comptes First de son activité d'assurance Vie dans le retail. La SFPI sera donc attentive à ce dernier engagement vis-à-vis de la Commission européenne d'ici fin 2013.

## ASTRID

Après la reprise des actions du Holding Communal, la SFPI détient depuis 2011 la totalité des actions d'ASTRID, la société de droit public qui gère et entretient le réseau de radiocommunication protégé pour les services de secours et de sécurité dans notre pays.

Les performances dégagées au terme de l'exercice d'exploitation 2012 s'appuient sur une progression constante du nombre d'utilisateurs. Le nombre de 65.000 connections radio-mobiles fut dépassé cette année. Au moins 70% des utilisateurs sont des services communaux: police locale et service d'incendie.

2012 fut avant tout une réussite commerciale et technique s'appuyant sur une valeur ajoutée accrue telle qu'elle nous est demandée par le commanditaire principal, à savoir l'État fédéral.

Le maintien de la progression du nombre d'utilisateurs (+ 4,7%) et de la marge brute explique l'évolution du chiffre d'affaires (+ 10,6%) par rapport à l'exercice 2011.

La performance opérationnelle s'explique également par un contrôle des dépenses techniques et ses incidences sur le budget. L'entreprise publique se plaît à concourir au programme d'attrition des dépenses publiques dans la mesure de ses moyens mais sans porter atteinte à la qualité de sa mission de sécurité et à la fiabilité de sa mise en œuvre. Le résultat de l'exercice atteint 7,5 millions EUR, ramenant les pertes reportées à 19 millions EUR.

ASTRID attend une validation de son plan d'entreprise déposé en 2010 afin de prolonger le cycle de vie des investissements en place depuis 10 ans.

## Fonds de l'économie sociale et durable

Le Fonds de l'économie sociale et durable a été mis en liquidation le 24 septembre 2009. Le Fonds de Participation, qui a été désigné comme liquidateur, assure la gestion des crédits et participations en cours. La clôture de la liquidation est prévue pour 2029 de façon à respecter la durée de tous les crédits ouverts.

Les risques et incertitudes potentiellement attachés à la liquidation tiennent principalement à la réalisation future des portefeuilles de crédits et participations ainsi qu'au financement de la société, pouvant entraîner des manques de liquidités.

Les comptes ont été clôturés le 31 décembre 2012 avec un bénéfice de 458.508 EUR. Le montant des pertes cumulées à reporter s'élève dès lors à 28.936.924 EUR. Ce bénéfice est principalement imputable à la diminution des coûts financiers liée à la baisse des intérêts de l'emprunt en cours.

## Fedesco

Fedesco est une filiale à 100% de la SFPI et dont l'activité principale consiste à conseiller les autorités fédérales dans leurs choix pour limiter l'incidence environnementale des bâtiments appartenant à l'État.

La valeur ajoutée de l'entreprise réside principalement dans la collecte et la compilation de données sur les bâtiments et les projets, afin d'offrir aux clients du secteur public des solutions sur mesure. Ce rôle est unique en Europe, et d'autres institutions en Belgique et à l'étranger s'inspirent du modèle de Fedesco, celle-ci offrant selon elles une solution pour le rassemblement des savoir-faire.

Depuis janvier 2012, une stratégie d'adaptation est en cours d'élaboration en vue d'une meilleure utilisation des moyens. Par rapport à 2011, le volume des opérations liées à la réalisation de projets permettant d'économiser l'énergie a augmenté de 8%. La marge de ces projets a en revanche diminué d'environ 8%. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les fonds publics prévus pour les investissements destinés aux économies d'énergie dans les bâtiments fédéraux sont gérés et suivis par la Régie des Bâtiments. Cette nouvelle organisation permet de réaliser davantage d'économies d'échelle, car la liquidation technique sera gérée par la Régie des Bâtiments.

L'exercice 2012 a été clôturé avec une perte nette de 298.385 EUR, ce qui porte la perte cumulée à 1.239.143 EUR.

En 2013, l'objectif principal de Fedesco sera de conclure un contrat de gestion avec le gouvernement fédéral.

## Fonds de Réduction du Coût global de l'Énergie

Le Fonds de Réduction du Coût global de l'Énergie (FRCE) a été créé afin d'intervenir dans le financement de mesures structurelles visant à favoriser la réduction du coût global de l'énergie dans les logements privés pour le groupe cible des personnes les plus démunies, et dans l'octroi d'emprunts bon marché en faveur de travaux visant à favoriser la réduction du coût global de l'énergie dans les habitations privées. Il s'agit d'une filiale à 100% de la SFPI.

Le Fonds de Réduction du coût Global de l'Énergie terminait au 31 décembre 2012 sa septième année d'activité, qui a vu son conseil d'administration être largement renouvelé en fin d'exercice.

L'évolution des prêts individuels octroyés aux particuliers atteint un total cumulé de 101.664.663 EUR fin 2012. En 2012, 33 contrats de collaboration étaient conclus avec les entités locales suivantes: Aalst, Antwerpen, Charleroi, Duwolim, EBW, Gent, Interwaas, Kortrijk, La Louvière, Mechelen, Mons, Oostende, Soignies, Leuven, West-Vlaamse Intercommunale, 3W+ Energie, IOK, Veneco, 3W+ Pajottenland, Pendule, Liège Energie, VZW Aalst, De Schakelaar, Famenne, Luxembourg, Renovas, Sambreville, Poperinge, Turnhout, DDS, Molenbeek, Agb Mechelen, Igean.

L'accord institutionnel du 11 octobre 2011 prévoit la régionalisation du Fonds. Cette donnée est susceptible d'impacter à la baisse ou de ralentir les activités du Fonds compte tenu de l'incertitude qui entoure actuellement l'avenir du Fonds.

Néanmoins, il subsiste des créances importantes du Fonds à l'égard des entités auprès desquelles les sommes ont été allouées, ces avoirs ne semblant plus lui permettre d'assurer une extension de ses activités et ce, malgré une croissance bilantaire de 25%.

Un positionnement rapide de l'autorité subsidiante sera déterminant pour envisager sereinement la poursuite des activités du Fonds.

## Belfin

La société a été mise en liquidation en 2001. Outre la SFPI, qui détient 26% des parts, les autres actionnaires sont l'État, détenteur direct de 38,7% des parts, et des actionnaires privés pour le reste.

Pour pouvoir clôturer la liquidation, la société attend une décision du tribunal d'appel en ce qui concerne une créance envers une entreprise à laquelle un prêt a été accordé entre-temps. L'arrêt a été rendu en 2012 avec une réponse positive pour Belfin, ainsi que pour l'État. Toutefois, la partie adverse, à savoir les liquidateurs des Forges de Clabecq, a introduit un pourvoi en cassation.

## KBC Groupe

En 2012, le prêt subordonné de la SFPI à KBC d'initialement 3,5 milliards EUR au total, a été totalement remboursé.

Afin de maintenir sa base de capital à un niveau suffisamment élevé, KBC a émis en 2008 et 2009 des instruments visant à renforcer le capital, auxquels le gouvernement fédéral belge (via la SFPI) et le gouvernement régional flamand ont souscrit (chacun pour 3,5 milliards EUR). En outre, KBC a souscrit en 2009 un contrat de garantie avec l'État belge concernant le risque lié à un portefeuille de crédits structurés.

KBC Groupe est un bancassureur intégré desservant principalement une clientèle retail, private banking, de PME et midcap. Il concentre ses activités sur ses marchés stratégiques que sont la Belgique, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie et la Bulgarie. Dans le reste du monde (à l'exception de l'Irlande), il entretient une présence limitée, principalement destinée à soutenir les activités de la clientèle d'entreprise sur les marchés stratégiques.

À fin 2012, il employait quelque 37.000 personnes (en ETP, hors entreprises à céder). Le résultat net consolidé de KBC Groupe s'est établi à 0,6 milliard EUR en 2012, dépassant largement le résultat de 2011, mais pour des raisons exceptionnelles telles que les réductions de valeur substantielles actées sur les désinvestissements restants.

Abstraction faite des principaux facteurs non opérationnels, le groupe a réalisé un bénéfice net sous-jacent satisfaisant de plus de 1,5 milliard EUR en 2012, en hausse d'environ 40% par rapport à 2011. Ce bon résultat sous-jacent est attribuable aux excellents chiffres de l'assurance, au rétablissement progressif des revenus nets de commissions, aux belles recettes des salles de marché, à la maîtrise soutenue des coûts et à la diminution des réductions de valeur sur crédits en dépit d'un montant substantiel en Irlande.

Le programme de désinvestissement imposé par la Commission européenne a été en grande partie exécuté. KBC a ainsi cédé en 2012 sa filiale d'assurance polonaise WARTA, Fidea en Belgique et le groupe de private banking KBL EPB au Grand-duché de Luxembourg. Il a signé une convention avec Banco Santander sur la fusion des filiales en Pologne et a conclu un accord sur la cession d'Absolut Bank en Russie et de la participation minoritaire dans NLB en Slovaquie.

Tout comme en 2011, le groupe a par ailleurs poursuivi ses efforts en matière de réduction des risques. Il a ainsi réduit le risque inhérent aux obligations d'État des pays GIPSI à 1,7 milliard EUR et a également atténué l'exposition aux produits structurés sur le crédit. En mai 2012, KBC Groupe a versé un intérêt (qui était subordonné à la distribution d'un dividende) de 297.796.608,17 EUR à la SFPI sur la base du résultat 2011, correspondant à 2,51 EUR par titre. La SFPI, en mission déléguée, détenait en effet toujours 118.644.067 titres représentatifs de l'emprunt subordonné fin 2011.

Le groupe a réalisé fin 2012 une augmentation de capital de 1,25 milliard EUR et a renforcé en janvier 2013 son capital par l'émission de contingent capital notes pour une valeur de 1 milliard USD. Il a également vendu ses 18 millions d'actions propres en portefeuille, renforçant ainsi davantage sa position de capital.

Ces facteurs, combinés notamment au bénéfice et au capital libéré à la faveur des désinvestissements, lui ont permis de rembourser en 2012 au total 3,5 milliards EUR, majorés d'une prime de 15%, à l'État belge. KBC a ainsi remboursé tous les titres de capital de base auxquels la SFPI avait souscrit en 2008. KBC se concentre à présent sur le remboursement des 3,5 milliards EUR restants au Gouvernement flamand.

KBC surveille également de près sa solvabilité, comme en témoigne notamment le solide ratio Tier 1 (13,8% sous Bâle 2). Il a par ailleurs continué d'améliorer sa position de trésorerie, déjà robuste, ce qui lui a permis d'atteindre un ratio prêts/dépôts de 78% au 31 décembre 2012.

En 2013, la SFPI restera attentive aux désinvestissements restants auxquels s'est engagé KBC vis-à-vis de la Commission européenne – à savoir essentiellement KBC Bank Deutschland, KBC Banka et Banque Diamantaire Anversoise. Les préparatifs ont été effectués et des réductions de valeur ont déjà été comptabilisées en 2012.



*Conformément aux statuts et aux règles de bonne administration, le conseil d'administration est composé de manière équilibrée et secondé par trois comités. L'attention nécessaire est accordée aux conflits d'intérêts ainsi qu'à la transparence des rémunérations. La SFPI attache en outre une grande importance à la relation avec son actionnaire.*





## CHAPITRE 4

# GESTION

Conformément à la loi du 2 avril 1962 et aux règles de bonne gouvernance, la composition du conseil d'administration est équilibrée et le conseil est assisté par trois comités. L'attention nécessaire est consacrée aux conflits d'intérêts ainsi qu'à la transparence des rémunérations. La SFPI attache en outre une importance particulière à la relation avec son actionnaire.

## Relation avec les pouvoirs publics

Toutes les actions et tous les droits de vote de la SFPI sont aux mains des autorités fédérales.

L'État remplit deux fonctions vis-à-vis de la SFPI : actionnaire et commanditaire d'opérations en cas de missions déléguées.

En vertu de sa loi organique, la SFPI est chargée de mener des missions déléguées. Les conditions auxquelles sont soumises les interventions de la SFPI sont en principe fixées dans une convention propre à chaque projet. Chaque mission est accomplie au moyen des fonds que l'État transfère au préalable à la SFPI.

Afin d'assurer la fluidité du fonctionnement de ces missions, la SFPI est titulaire d'un compte courant interne au nom de l'État sur lequel sont enregistrées toutes les recettes et toutes les dépenses liées à l'accomplissement des missions et qui, conformément à la loi, doivent être financées par l'État.

# Conseil d'administration

## *a. Organisation du conseil d'administration*

Le conseil d'administration est composé de douze membres, dont deux revêtent le statut d'administrateur indépendant. Contrairement aux autres membres qui ont été nommés par arrêté royal, ces administrateurs indépendants ont été nommés par l'assemblée générale sur proposition d'un jury externe.

Il est prévu que les membres du conseil d'administration totalisent au maximum trois mandats administratifs dans des sociétés commerciales (sises en dehors du périmètre de la SFPI). Au moins un tiers des membres compte au maximum un mandat administratif dans une société commerciale. Ces restrictions ne sont pas applicables aux mandats exercés dans les filiales et, plus généralement, dans le cadre de missions dont un administrateur a été chargé par la société.

Le conseil d'administration compte autant de membres d'expression francophone que néerlandophone.

Le président remplit la fonction de conseiller vis-à-vis de l'administrateur délégué et est chargé par le conseil d'administration d'exécuter des missions spéciales. Dans le cadre de l'exécution de la gestion journalière, la société est représentée par l'administrateur délégué. Dans les autres cas, la société est représentée, sauf délibération spéciale du conseil d'administration, par le président et l'administrateur délégué, ou par l'un d'entre eux et un administrateur.

On dénombre trois comités dont les membres ont été choisis au sein du conseil d'administration : le comité stratégique, le comité d'audit et le comité des rémunérations. Au moins un des administrateurs indépendants est à chaque fois désigné dans le comité d'audit et dans le comité de rémunération.

Les administrateurs indépendants établissent annuellement un rapport qui est incorporé au rapport de gestion.

Le commissaire du gouvernement, qui peut participer aux séances du conseil d'administration, prend connaissance de toutes les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration, et peut se faire communiquer toutes les informations utiles.

## *b. Règlements d'ordre intérieur*

En vue d'une application correcte et transparente des règles en matière de bonne gouvernance, le conseil d'administration a approuvé les documents suivants :

- le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration;
- le règlement d'ordre intérieur de l'administrateur délégué;
- le règlement d'ordre intérieur du comité stratégique;
- le règlement d'ordre intérieur du comité d'audit;
- le règlement d'ordre intérieur du comité de rémunération.

On relèvera qu'en conséquence de ces différents textes, le conseil d'administration et l'administrateur délégué ont procédé à une auto-évaluation.

### **c. Composition du conseil d'administration**

Hormis les deux administrateurs indépendants, les membres du conseil d'administration sont désignés par arrêté royal en fonction de la complémentarité de leurs compétences en matière d'analyse financière, d'affaires judiciaires, d'affaires économiques et d'investissements internationaux.

Le conseil d'administration a tenu 12 séances au cours de l'exercice comptable 2012.

Le conseil d'administration se compose comme suit :

- Robert TOLLET, Président ; Président du Conseil central de l'économie\*
- Koenraad VAN LOO, Administrateur délégué\*
- Olivier HENIN, Vice-président ; Directeur de cabinet du vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères\*
- Jan VERSCHOOTEN, Vice-président ; Commissaire-adjoint au Bureau fédéral du plan\*
- Karin MOYKENS, Administrateur ; Directrice de Cabinet du ministre flamand du Bien-être
- Ilse VAN DE MIEROP, Administrateur ; Avocate (DLA Piper)\*
- Isabelle VIENNE, Administrateur ; Pricing manager chez SA Belgacom
- Jeanine WINDEY, Administrateur indépendant ; Avocate (Buyle Legal)\*
- Jean COURTIN, Administrateur ; Administrateur de sociétés
- Hans D'HONDT, Administrateur ; Président du comité de direction du Service Public Fédéral Finances
- Koenraad DOM, Administrateur indépendant
- Philippe LALLEMAND, Administrateur ; Directeur de la société Ethias

*(\*) Le mandat des six administrateurs a pris fin le 1<sup>er</sup> novembre 2012 sans que l'État n'ait encore pris de décision à ce sujet. En attendant, ces administrateurs restent en fonction selon le principe de la continuité du mandat et du service public.*

Le commissaire du gouvernement de la SFPI est monsieur Bruno Guiot, qui est invité à chaque séance du conseil d'administration. Il est auditeur général auprès de l'Administration de la Trésorerie.

Le secrétaire du conseil d'administration est monsieur Johan De Ketelbutter, conseiller général à la SFPI.

### **d. Comités**

Le comité stratégique se compose de quatre membres, à savoir le président et deux vice-présidents du conseil d'administration, ainsi que l'administrateur délégué.

Le comité d'audit et le comité de rémunération se composent respectivement de trois et de quatre membres, dont au moins un membre possède le statut d'administrateur indépendant.

Le comité de rémunération établit sur une base annuelle un rapport des rémunérations qui est repris dans le rapport de gestion (voir infra).

De volgende leden zetelen in de diverse comités:

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Comité stratégique</b>     | Robert Tollet, président<br>Olivier Henin<br>Koenraad Van Loo<br>Jan Verschooten |
| <b>Comité d'audit</b>         | Koenraad Dom, président<br>Jan Verschooten<br>Isabelle Vienne                    |
| <b>Comité de rémunération</b> | Jeanine Windey, présidente<br>Jean Courtin<br>Hans D'Hondt<br>Ilse Van de Mierop |

Le nombre de séances tenues par chacun des comités au cours de l'exercice 2012 se décompose comme suit :

|                        |   |
|------------------------|---|
| Comité stratégique     | 0 |
| Comité d'audit         | 4 |
| Comité de rémunération | 0 |

### e. Les rémunérations

Le président, les vice-présidents ainsi que les membres du conseil d'administration reçoivent une indemnité fixe, dont le montant a été établi par l'assemblée générale. La rémunération de l'administrateur délégué est fixée par le conseil d'administration sur proposition du comité de rémunération. Le comité de rémunération intervient également dans l'établissement de toute indemnité versée aux membres des organes de gestion, ainsi qu'aux membres de la direction et aux cadres de la société.

Les indemnités suivantes ont été octroyées aux membres des organes de gestion.

Chaque administrateur reçoit une rémunération fixe de 11.155 EUR par an.

La rémunération supplémentaire du président du conseil d'administration, en cette qualité, s'élève à 11.155 EUR par an, contre 5.577,5 EUR par an pour les vice-présidents. Le président perçoit en outre une rémunération de 219.000 EUR par an pour ses missions spéciales.

La rémunération prévue pour la fonction d'administrateur délégué s'élève à 290.000 EUR par an depuis 2006, montant qui a été ensuite majoré à chaque fois le 1<sup>er</sup> novembre, de 25.000 EUR pour les exercices 2007, 2008 et 2009. Les rémunérations perçues par le président et l'administrateur délégué sont indexées chaque année.

Les membres du comité stratégique, à l'exception de l'administrateur délégué, perçoivent 1.200 EUR par réunion. Les membres du comité d'audit ainsi que du comité de rémunération reçoivent 400 EUR par séance, tandis que le président de chacun de ces comités se voit octroyer la somme de 600 EUR à chaque réunion.

Les indemnités et rémunérations suivantes ont été versées en 2012 (en EUR):

|  | Rémunérations pour les fonctions exercées au sein de la société | Indemnités en tant que membre de l'organe |
|--|---|---|
| <b>Conseil d'administration</b>          |   |   |
| le président                             | 248.507   | 22.310                                    |
| l'administrateur délégué                 | 412.863   | 11.155                                    |
| les vice-présidents (ensemble)           |   | 33.465                                    |
| les autres membres du conseil (ensemble) |   | 89.240                                    |
| <b>Comité stratégique</b>                |   |   |
| le président                             |   | 0   |
| les membres (ensemble)                   |   | 0   |
| <b>Comité d'audit</b>                    |   |   |
| le président                             |   | 2.400                                     |
| les membres (ensemble)                   |   | 2.800                                     |
| <b>Comité de rémunération</b>            |   |   |
| le président                             |   | 0   |
| les membres (ensemble)                   |   | 0   |

L'administrateur délégué et le président bénéficient d'une pension de retraite et de survie fixée par le conseil d'administration. En 2011, la société a participé au financement de l'assurance de l'administrateur délégué pour un montant de 53.747 EUR, et pour un montant de 21.203 EUR à celui de l'assurance du président.

### *f. Règlement des conflits d'intérêts*

Les règles légales de prévention des conflits d'intérêts prévues à l'article 523 du Code des sociétés s'appliquent à la Société Fédérale de Participations et d'Investissement.

L'article 3ter, § 2 de la loi de 1962 prévoit, en outre, que sans préjudice de l'article 523 du Code des sociétés, si un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt opposé ou susceptible de le devenir, de quelque nature qu'il soit, à un projet d'opération ou de décision relevant du conseil d'administration, il ne peut assister aux délibérations du conseil d'administration ni prendre part au vote sur le projet.

En vue de prévenir spécifiquement tout conflit au sein de la SFPI, il incombe à chaque administrateur de prendre les dispositions nécessaires pour éviter tout conflit d'intérêts, direct ou indirect, avec la SFPI.

Il peut de même se produire qu'une opération soumise au conseil d'administration soit susceptible d'intéresser une autre société dans laquelle un administrateur a un mandat. Dans une telle hypothèse, qui peut impliquer dans certains cas un conflit de fonctions, la Société Fédérale de Participations et d'Investissement a décidé d'appliquer une procédure calquée en grande partie sur celle prévue par l'article 523 du Code des sociétés en matière de conflits d'intérêts.

L'administrateur concerné signale immédiatement au Président du conseil d'administration et à l'administrateur délégué l'existence d'une telle situation. L'administrateur délégué veille également à identifier l'existence d'une telle situation.

Une fois le risque identifié, l'administrateur concerné et l'administrateur délégué examinent ensemble si les procédures de « chinese walls » adoptées au sein de l'entité dont fait partie l'administrateur concerné, permettent de considérer qu'il peut, sans conteste, et sous sa seule responsabilité, assister aux réunions du conseil d'administration. Au cas où de telles procédures n'auraient pas été mises en place, l'administrateur accepte de voir appliquer les règles en matière de conflits d'intérêts et de ne pas recevoir les informations afférentes à cette décision.

Le procès-verbal du conseil d'administration constate le respect de cette procédure ou explique la raison pour laquelle elle n'a pas été appliquée. Cette procédure cesse de s'appliquer dès que le risque disparaît.

Le cas échéant, cette procédure se cumule avec l'article 523 du Code des sociétés, lorsque cette disposition est applicable.

En application des lignes directrices susmentionnées, deux conflits d'intérêts potentiels ont été identifiés au cours de l'exercice, suite à quoi les administrateurs concernés n'ont pris part ni à la délibération, ni au vote.

### *g. Conformité*

Dans le cadre de ses activités, la SFPI est amenée à recueillir des informations parfois sensibles relativement aux entreprises dans lesquelles elle est intervenue.

Plus généralement, de par son expérience, la SFPI est devenue un centre de connaissances dans le domaine des participations publiques : développement d'expertise en matière d'opérations financières complexes, pilotage lors d'opérations financières, soutien administratif ou au ministre de tutelle en matière de gestion des participations. Si certaines de ces connaissances relèvent du « know-how », d'autres, singulièrement celles acquises lors du pilotage d'opérations financières ou du soutien administratif en matière de gestion de participations, peuvent constituer des informations sensibles du point de vue des entreprises concernées.

La SFPI a estimé qu'il était contraire aux principes de bonne gouvernance que les administrateurs et les personnes qui, en raison des fonctions qu'elles exercent, ont accès ou sont susceptibles d'avoir accès à ces informations sensibles, puissent les communiquer à des tiers, les rendre publiques ou les utiliser pour réaliser ou faire réaliser des opérations concernant leur patrimoine ou le patrimoine d'un tiers.

Il est vrai que lorsque ces informations concernent des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers, ainsi que l'arrêté royal du 5 mars 2006 relatif aux abus de marché, comportent une série de règles destinées à prévenir les abus de marché (opérations d'initié et manipulations de marchés) en imposant certaines obligations, d'une part, à l'émetteur et, d'autre part, aux personnes exerçant des fonctions dirigeantes au sein de celui-ci ou pouvant disposer d'informations privilégiées.

Mais cette réglementation a été jugée insuffisante pour rencontrer les problèmes spécifiques auxquels la SFPI est confrontée concernant les informations sensibles dont elle dispose, notamment depuis que la SFPI détient principalement en mission déléguée des participations au sein de certaines sociétés cotées en Bourse.

D'une part, parce que la plupart des entreprises dans lesquelles la SFPI intervient, que ce soit par une prise de participation, un financement ou autrement, ne sont pas des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé, de sorte que cette réglementation ne trouve pas à s'appliquer.

D'autre part, parce que ce qu'il convient d'éviter, ce n'est pas tellement que les personnes qui exercent au sein de la SFPI des fonctions réalisent des opérations sur les titres des entreprises dans lesquelles la SFPI intervient, mais qu'elles diffusent ces informations ou les utilisent pour réaliser ou faire réaliser des opérations dans le secteur de l'économie concerné.

Dès lors, il est apparu opportun à la SFPI d'arrêter des règles ad hoc et d'y faire adhérer, par le biais d'un règlement de conformité interne, les personnes qui exercent en son sein des fonctions leur donnant accès ou susceptibles de leur donner accès à des informations sensibles.

Ces règles s'inspirent dans une certaine mesure des réglementations précitées en matière d'abus de marché de transactions personnelles par les collaborateurs des entreprises d'investissement, et ont été adaptées à la situation particulière de la SFPI.

## Chartes

À l'occasion de la fusion entre la SFI et la SFP, la SFPI s'est engagée dans une réflexion fondamentale sur le rôle qu'il lui revient d'assumer dans chacun des trois piliers de son objet social.

L'un des objectifs de cette fusion a été de renforcer l'efficacité et la cohérence de la politique d'investissement de l'État et de l'orienter vers une gestion globale des participations de l'État à finalité économique et vers le développement d'une politique proactive en matière d'investissements.

La SFPI a entendu préciser, sous la forme de chartes, les principes régissant son intervention dans les trois principaux domaines d'activité : holding public, société d'investissement et missions déléguées.

En effet, si certains principes fondamentaux sont communs à ces trois champs d'action, comme les critères régissant la prise de participations, les principes de gouvernance d'entreprise, les relations avec les tiers, les règles de processus interne de prise de décisions et la gestion des investissements, il n'en demeure pas moins que chacune des missions susmentionnées relève d'une approche spécifique, raison pour laquelle trois chartes ont été rédigées : la charte du holding public, la charte d'investissement et la charte des missions déléguées.

## Commissaire de la société

La rémunération du commissaire, la SCRL Mazars Réviseurs d'entreprises, s'élève à 11.267 EUR, hors TVA, et est indexée annuellement.

Le commissaire, durant son mandat au cours de l'exercice comptable écoulé, a fourni à la société des services complémentaires au mandat de commissaire, notamment pour des missions de *due diligence*, pour un montant de 18.950 EUR, hors TVA.



*Toutes les actions et tous les droits de vote  
de la SFPI sont aux mains de l'autorité fédérale.  
Le commissaire du gouvernement peut participer  
aux séances du conseil d'administration et est informé  
de toutes les décisions de l'assemblée générale.*





## CHAPITRE 5

# ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES

**3 avril 2012**

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 avril 2012, la date de l'assemblée générale ordinaire a été modifiée. À partir de 2012, l'assemblée générale de la société aura lieu le troisième mardi du mois de juin.

**20 juin 2012**

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 n'ont pu être finalisés à temps pour l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20 juin 2012. Dès lors, une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 20 juillet 2012, au cours de laquelle il a été pris connaissance des comptes annuels consolidés.

**12 décembre 2012**

Dans le cadre d'un nouvel investissement (Fluxys), une assemblée générale extraordinaire a dû se prononcer, en application de l'article 556 du Code des sociétés, sur une clause contractuelle. L'actionnaire a adopté cette clause le 12 décembre 2012.

*Le personnel est choisi sur la base de ses connaissances en matière d'expertise financière et de sa compréhension des divers segments institutionnels de la Belgique. Il est secondé par des consultants financiers et juridiques externes spécialisés.*





## CHAPITRE 6

# PERSONNEL ET SERVICES DE CONSULTATION

## Personnel

L'équipe qui, en collaboration avec l'administrateur délégué, est chargée de la gestion quotidienne du portefeuille d'investissements, se compose depuis 2012 de cinq membres. En mars 2012, un nouveau collaborateur de staff, monsieur Denis Runday, a été engagé. Il a obtenu des diplômes en droit, économie et administration publique. Il a une expérience comme conseiller du ministre des Finances et était actif pendant sept ans comme conseiller fiscal et financier auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Cinq collaborateurs administratifs et financiers apportent également leur appui à la gestion quotidienne de ce portefeuille.

## Consultancy

En outre, depuis le début de la crise financière en 2008, mais aussi avec sa recrudescence en 2011, la société fait davantage appel à des consultants externes, juridiques et financiers, en fonction de la complexité des dossiers.

En 2013, la SFPI continuera de renforcer ses ressources internes et l'engagement d'un auditeur interne a d'ores et déjà été sécurisé dès le 15 juillet 2013.

*La SFPI fait preuve de la plus grande prudence pour étayer sa politique d'investissement de manière optimale. Elle s'est toutefois vue contrainte, compte tenu de son double objectif qui consiste à tendre aussi bien à la rentabilité qu'à une plus-value sociale, de procéder à plusieurs corrections de valeur en 2012.*





## CHAPITRE 7

# GESTION DES RISQUES

Nous établissons ci-après un aperçu des principaux risques auxquels se trouve exposée la société sur la base de ses activités et compte tenu de sa structure financière.

## Missions déléguées

Dans le cadre des opérations réalisées pour le compte des pouvoirs publics, la SFPI est liée sur le plan juridique, mais les coûts ainsi que les recettes relèvent des pouvoirs publics. La loi de 1962 stipule que l'État procure à la Société Fédérale d'Investissement les ressources financières nécessaires à l'accomplissement de sa mission et à la couverture des charges qui en découlent. Les opérations exécutées par la Société Fédérale d'Investissement en application de ces missions sont présentées de façon distincte dans leurs comptes.

Les opérations avec les banques sont organisées selon cette disposition.

Pour de telles opérations, la SFPI n'a donc aucun risque à supporter dans la mesure où l'État en assume les conséquences financières. Les coûts des litiges portant sur ces opérations sont également à la charge de l'État.

Les missions déléguées sont comptabilisées hors bilan et les participations sont, en outre, comptabilisées à leur valeur initiale d'investissement.

## Placements de liquidités

La gestion de l'entreprise en termes de placements de trésorerie reste, comme toujours, prudente. 250 millions d'euros étaient investis en certificats de trésorerie publique et en OLOs. La plupart du cash est investi dans des placements à court et moyen terme et, surtout, en dépôts bancaires, produits structurés à capital garanti et, dans une moindre mesure, en fonds de placements monétaires gérés par des banques. Aucun investissement n'a été fait en produits structurés complexes. Les produits bancaires et les certificats de trésorerie publique ont été choisis parmi une offre de plusieurs banques et après avoir mis celles-ci en concurrence.

## Solvabilité

La société n'a aucune dette financière.

## Liquidités

La société dispose de liquidités suffisantes pour réaliser les tâches qui lui incombent de par la loi.

Les moyens dont la société a besoin pour les missions déléguées sont fournis par les autorités fédérales.

## Actifs financiers

Pour le solde, les seuls risques potentiels se situent au niveau des participations. Tous les éléments pertinents à disposition à la date du présent rapport ont été pris en considération pour l'établissement d'éventuelles corrections de valeurs, lesquelles figurent dans le « Rapport financier » de la société. Les valorisations sont calculées sur une base individuelle conformément aux règles d'évaluation de la société.

## Actions juridiques contre SAirGroup (Sabena)

La SFPI, l'État belge et Zephyr-Fin détenaient les participations suivantes dans Sabena :

- SFPI : 1.119.412.313 actions (en mission déléguée) et 81.452.000 actions (pour compte propre) ;
- État belge : 640.748.000 actions ;
- Zephyr-Fin : 895.323.084 actions.

Le total des actions Sabena s'élevant à 5.426.200.508, les participations de la SFPI portaient sur 20,6% (en mission déléguée) et 1,5% (pour compte propre) des actions. Les participations de la SFPI dans Sabena ont été amorties depuis la faillite de Sabena.

Trois types d'actions sont actuellement pendantes : action civile en Belgique contre SAirGroup et diverses sociétés de son groupe, action civile en Suisse et procédure pénale en Belgique ouverte à la suite de la faillite de la Sabena.

L'action civile en Belgique (action pendante devant la Cour de cassation) est décrite dans le précédent rapport, auquel il est renvoyé. Aucun développement n'est intervenu depuis lors.

Dans le cadre du litige relatif à la contestation de l'état de collocation établi par les liquidateurs de SAirGroup et SAirLines (qui rejette toutes les créances déclarées par la SFPI, l'État belge et Zephyr-Fin), l'appel interjeté par la SFPI, l'État belge et Zephyr-Fin contre la décision du tribunal de première instance de Zurich du 22 février 2011 (qui a rejeté purement et simplement les demandes de la SFPI, de l'État belge et de Zephyr-Fin et les a condamnés à payer 3 millions CHF à titre de frais de procédure de première instance, dont 1.739.795 CHF à charge de la SFPI), décrit dans le précédent rapport annuel, est toujours pendant devant la Cour d'appel de Zurich.

Depuis le précédent rapport, la Cour d'appel de Zurich a, par arrêt du 19 avril 2012, rejeté la demande introduite par l'État belge, la SFPI et Zephyr-Fin de trancher préalablement et séparément les aspects procéduraux de l'affaire, et décidé de ne pas suspendre la procédure. À la suite de cet arrêt, les parties ont déposé des conclusions.

Compte tenu de la jurisprudence du tribunal fédéral, on ne peut totalement exclure le risque que la juridiction suisse d'appel refuse de reconnaître l'arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles et de surseoir à statuer jusqu'à ce que des décisions ultérieures soient prononcées en Belgique et qu'elle confirme la décision rendue par la juridiction suisse en première instance. Dans cette hypothèse, les frais de procédure (première et deuxième instances) devraient être intégralement payés et, quelle que soit l'issue de la procédure en Belgique, la SFPI, de même que l'État belge et Zephyr-Fin, ne pourraient concrètement pas obtenir de dommages et intérêts à charge de SAirGroup et SAirLines.

Le dossier pénal 2001/89 ouvert à la suite de la faillite de la Sabena du chef d'infractions au Code des sociétés, faux et usages de faux, organisation frauduleuse d'insolvabilité, abus de confiance, abus de biens sociaux, escroquerie, infractions liées à l'état de faillite, etc. et le dossier 2004/82 n'ont, à la connaissance de la SFPI, pas connu de développement depuis le précédent rapport annuel, auquel il est renvoyé.

Pour rappel, le 10 novembre 2011, la chambre du conseil a décidé de ne pas renvoyer la SFPI, l'État belge et Zephyr-Fin devant le tribunal correctionnel. Plusieurs parties (des parties civiles et les inculpés que la chambre du conseil a décidé de renvoyer) ont interjeté appel de cette ordonnance devant la chambre des mises en accusation.

## Actions juridique contre la SFPI concernant l'achat d'actions ASTRID

La SFPI a acquis les actions d'ASTRID auprès du Holding Communal, à présent en liquidation, en mission déléguée au sens de l'article 2, § 3 de la loi du 2 avril 1962. Le risque n'incombe, par conséquent, pas à la SFPI, mais à l'État.

Le cabinet Deloitte s'est vu confier la tâche de déterminer le prix de vente de ces actions en 2011. Toutefois, la situation financière précaire dans laquelle se trouvait le Holding Communal SA à l'époque a contraint l'affaire à être traitée de toute urgence, amenant l'expert à évaluer, dans son dernier rapport, les actions entre 52 et 61 millions EUR. Le Holding Communal réclame à présent le paiement d'un montant de 56 millions EUR.

Il subsiste depuis lors une divergence d'interprétation de l'estimation des actions ASTRID entre la SFPI et le Holding Communal. Dans l'attente de nouvelles instructions du gouvernement fédéral, la SFPI s'en est tenue pour le moment au paiement de la somme de 52 millions EUR pour le transfert des actions.

Le Holding Communal a assigné la SFPI afin que celle-ci soit condamnée au paiement du solde supposé du prix de rachat de 4 millions EUR.

Compte tenu du fait que la SFPI agit en mission déléguée pour le compte de l'État belge, ce dernier est intervenu volontairement dans l'action en cours.

Les délais pour le dépôt des conclusions ont été convenus de commun accord et l'audience de plaidoiries est fixée au 10 octobre 2014 devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles.



*La gestion de la société en matière de placements  
de trésorerie demeure, comme toujours, conservatrice.  
Aucun investissement n'a été réalisé dans  
des produits structurés complexes.*





## CHAPITRE 8

# AUTRES ASPECTS

***Événements survenus après la clôture de l'exercice 2012***

Le conseil d'administration n'a pas connaissance d'événements survenus après la clôture des comptes qui pourraient, d'une façon déterminante, influencer la situation financière de la société.

***Utilisation d'instruments financiers***

La SFPI ne recourt à aucun instrument financier pour la couverture de risques spécifiques ou généraux.

***Recherche et développement***

La société n'a exposé aucun coût en recherche et développement.

***Informations relatives aux circonstances susceptibles d'avoir une influence considérable sur le développement de la société.***

Pas d'application.

***Existence de filiales***

Pas d'application.

*Les administrateurs indépendants sont d'avis que  
la société a évolué dans le respect de ses engagements  
à l'égard de l'autorité publique et a veillé à mieux définir  
sa politique d'investissement, dans le cadre  
de chacune de ses missions.*





## CHAPITRE 9

# RAPPORT DES ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

1. Le jury, composé conformément à l'arrêté royal du 28 septembre 2006 portant composition du jury pour la sélection des administrateurs indépendants pour la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, a proposé le 16 novembre 2006, deux candidats pour la fonction d'administrateur indépendant de la « Société fédérale de Participations et d'Investissement ». L'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2006 a, eu égard à la proposition formulée par ledit jury, nommé les soussignés en qualité d'administrateurs indépendants, leur mandat s'exerçant à dater de ladite assemblée générale.

Le mandat de l'un d'entre eux, d'une durée de trois ans, étant venu à échéance durant l'année 2009, ce dernier a été renommé pour une période de six ans dans le respect de la procédure à suivre. Le mandat de l'autre administrateur indépendant, ainsi que ceux de cinq autres administrateurs est venu à échéance le 31 octobre 2012. Ces derniers ont poursuivi leur mandat afin d'assurer la continuité de la société, et, nonobstant cette situation, le conseil est resté compétent pour prendre toutes les mesures urgentes et nécessaires.

Conformément à l'article 3bis, § 18 de l'Arrêté Royal du 28 septembre 2006 pris en exécution de l'article 8 de la loi du 26 août 2006 portant fusion de la Société fédérale d'Investissement et la Société fédérale de Participations, les soussignés ont établi, en leur qualité d'administrateurs indépendants, le rapport sur l'exercice de leur mandat durant l'année 2012 qui doit être intégré dans le rapport annuel de la société. Il s'agit de leur huitième rapport.

2. L'année 2012 s'est à nouveau caractérisée par une multitude d'activités. Poursuivant sa mission de Holding public, la SFPI a procédé à : (i) de nouveaux investissements, notamment dans FLUXYS, la SWDE dans laquelle elle a souscrit à une augmentation de capital dont 20 millions EUR ont été libérés le 31 décembre 2012, ou le Fonds d'investissement fermé de l'ULB, THEODORUS III, (ii) à des investissements de suivi, tels dans IRE ELIT ou dans la SONACA, sous la forme d'un prêt de 10 millions EUR garanti par la Wespavia, et enfin (iii) à des interventions dans des dossiers de restructuration. On retiendra, l'apport en capital de 2 millions EUR au profit la société NOVOPOLYMERS, afin de soutenir son plan de restructuration, eu égard à l'intérêt marqué d'un nouvel investisseur pour entrer dans le capital, pour un montant substantiel. La société a également, en ce qui concerne BOZAR, converti plus que la moitié de son prêt participatif en capital.

Ces exemples ne donnent qu'un aperçu des investissements réalisés par la société en cette qualité.

3. En vue de favoriser les investisseurs belges dans leur recherche de moyens sur les marchés étrangers, ici il s'agit du Brésil, la société a poursuivi la mise en place du fonds d'investissement Cleantech dans lequel elle va investir prochainement un montant de 2,123 millions EUR en 2013.

Notons que l'année 2012 a vu se développer le fonds d'investissement chinois de la société.

4. La société a également poursuivi la gestion des dossiers lui confiée par l'Etat en mission déléguée. Ainsi, la SFPI a souscrit pour compte de l'Etat à une augmentation de capital pour un montant de 2,915 milliards EUR dans DEXIA SA. L'opération a pu se réaliser le 31 décembre 2012, après réception le 28 décembre 2012, de l'accord de la Commission européenne. D'autres opérations liées au sauvetage de la banque se sont réalisées dans les premiers jours de l'année 2013, telle la vente de DMA entre l'Etat français et DEXIA (le 23 janvier 2013), opération qui a donné à DEXIA SA les moyens de procéder aux remboursements des financements lui consentis par CDC et Belfius.
5. L'examen de ces dossiers implique que des dossiers documentés soient communiqués aux membres du conseil d'administration de telle sorte que ces derniers soient à même de prendre part de manière efficace aux discussions. Les administrateurs indépendants confirment que cette exigence a été respectée tout au long de l'exercice. Pareillement, ils attestent que les discussions au sein du conseil sont franches et ouvertes, ce qui favorise la prise de décisions qui tiennent compte des différents points de vue et partant qui assurent la pondération des divers intérêts en jeu.

Le conseil a poursuivi ses efforts pour accroître la qualité de ses travaux et d'au mieux utiliser les compétences des divers administrateurs.

En tout, les administrateurs indépendants sont d'avis que la société a évolué dans le respect de ses engagements à l'égard de l'autorité publique et a veillé à mieux définir sa politique d'investissement, dans le cadre de chacune de ses missions (investissement d'initiative, holding public et mission déléguée).

6. En conclusion, ils n'ont aucune observation critique quant à la manière dont la gestion de la société a été exercée. Ils ont constaté que la société et toutes les personnes concernées ont agi de manière adaptée – conformément aux dispositions légales et statutaires – respectant les règles en matière de conflit d'intérêts lorsqu'elles existaient. Toutes les opérations et les décisions ont été prises et exécutées dans l'intérêt de la société, et de celui de son actionnaire, notamment dans l'exécution des missions que celui-ci a pu lui confier.

Bruxelles, le 11 juillet 2013

Jeanine Windey, administrateur indépendant

Koenraad Dom, administrateur indépendant

*Le comité de rémunération est composé de quatre membres, dont un administrateur indépendant, à qui la présidence a été confiée.*





## CHAPITRE 10

# RAPPORT DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

1. Conformément à l'article 3bis, § 17 de l'arrêté royal du 28 septembre 2006, pris en exécution de l'article 8 de la loi du 26 août 2006 portant fusion de la Société fédérale d'Investissement et la Société fédérale de Participations, un Comité de rémunération a été institué qui est composé de quatre membres, parmi lesquels un administrateur indépendant à qui fut confiée la présidence.
2. Durant l'exercice 2012, le comité n'a pas eu l'occasion de se réunir, aucune question relevant de sa compétence ne s'étant posée.
3. Le présent rapport entend confirmer, pour autant que de besoin vu le point 2 ci-dessus, qu'aucune modification des émoluments des administrateurs n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé, de sorte qu'ils restent à leur niveau remontant à de nombreuses années.

En conclusion, durant l'année écoulée, aucun fait particulier ne doit être relevé par le Comité de rémunération dans l'exercice de ses compétences particulières.

*La société termine l'exercice sur un bénéfice de 23,2 millions EUR, ce qui, en comparaison avec 2011, représente une baisse de 25,1 millions EUR. Quelques réductions de valeur importantes dans le portefeuille d'investissement en sont la cause. Néanmoins, la SFPI distribue cette année également un dividende de 20 millions EUR à l'actionnaire. Sur base consolidée, un bénéfice de 35,9 millions EUR a été comptabilisé, par rapport à une perte de 13,8 millions EUR en 2011.*





## CHAPITRE 11

# RAPPORT FINANCIER

## Les comptes annuels statutaires

Ci-après est reprise la version abrégée des comptes annuels statutaires de la société.

Conformément à la législation sur les sociétés, les comptes annuels complets et le rapport du commissaire seront déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Le commissaire a établi le 10 juin 2013 une attestation sans réserve des comptes annuels statutaires.

## Comptes annuels

### ACTIF (ooo EUR)

|  |       | Exercice         | Exercice précédent |
|--|-------|------------------|--------------------|
| <b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>                        | 20/28 | <b>994.442</b>   | <b>994.628</b>     |
| <b>Immobilisations corporelles</b>               | 22/27 | <b>285</b>       | <b>350</b>         |
| <b>Immobilisations financières</b>               | 28    | <b>994.157</b>   | <b>994.278</b>     |
| Entreprises liées                                | 280/1 | 132.314          | 126.742            |
| Participations                                   | 280   | 132.314          | 126.742            |
| Autres entreprises avec un lien de participation | 282/3 | 690.382          | 751.380            |
| Participations                                   | 282   | 533.283          | 589.633            |
| Créances   | 283   | 157.099          | 161.747            |
| Autres immobilisations financières               | 284/8 | 171.461          | 116.156            |
| Actions et parts                                 | 284   | 167.961          | 114.456            |
| Créances et cautionnements en numéraire          | 285/8 | 3.500            | 1.700              |
| <b>ACTIFS CIRCULANTS</b>                         | 29/58 | <b>810.349</b>   | <b>796.433</b>     |
| <b>Créances à plus d'un an</b>                   | 29    | <b>50.000</b>    | <b>92.490</b>      |
| Autres créances                                  | 291   | 50.000           | 92.490             |
| <b>Créances à un an au plus</b>                  | 40/41 | <b>16.226</b>    | <b>11.174</b>      |
| Créances commerciales                            | 40    | 14               | 43                 |
| Autres créances                                  | 41    | 16.212           | 11.131             |
| <b>Placements de trésorerie</b>                  | 50/53 | <b>585.565</b>   | <b>471.150</b>     |
| Autres placements                                | 51/53 | 585.565          | 471.150            |
| <b>Valeurs disponibles</b>                       | 54/58 | <b>154.617</b>   | <b>218.857</b>     |
| <b>Comptes de régularisation</b>                 | 490/1 | <b>3.941</b>     | <b>2.762</b>       |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                          | 20/58 | <b>1.804.791</b> | <b>1.791.061</b>   |

**PASSIF** (ooo EUR)

|   |       | Exercice         | Exercice précédent |
|---|-------|------------------|--------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                 | 10/15 | <b>1.770.184</b> | <b>1.766.983</b>   |
| <b>Capital</b>                          | 10    | <b>1.532.741</b> | <b>1.532.741</b>   |
| Capital souscrit                        | 100   | 1.532.741        | 1.532.741          |
| <b>Primes d'émission</b>                | 11    | <b>28.894</b>    | <b>28.894</b>      |
| <b>Réserves</b>                         | 13    | <b>103.608</b>   | <b>102.448</b>     |
| Réserve légale                          | 130   | 103.608          | 102.448            |
| <b>Bénéfice reporté</b>                 | 140   | <b>104.941</b>   | <b>102.900</b>     |
| <b>DETTES</b>                           | 17/49 | <b>34.607</b>    | <b>24.078</b>      |
| <b>Dettes à un an au plus</b>           | 42/48 | <b>34.581</b>    | <b>23.872</b>      |
| Dettes commerciales                     |       | 1.116            | 3.703              |
| Fournisseurs                            | 440/4 | 1.116            | 3.703              |
| Dettes fiscales, salariales et sociales | 45    | 203              | 169                |
| Impôts                                  | 450/3 | 52               | 47                 |
| Rémunérations et charges sociales       | 454/9 | 151              | 122                |
| Autres dettes                           | 47/48 | 33.262           | 20.000             |
| <b>Comptes de régularisation</b>        | 492/3 | <b>26</b>        | <b>206</b>         |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                  | 10/49 | <b>1.804.791</b> | <b>1.791.061</b>   |

**COMPTE DE RESULTATS** (ooo EUR)

|  |       | Exercice      | Exercice précédent |
|--|-------|---------------|--------------------|
| <b>CHARGES</b>   |       |               |                    |
| <b>Coût des ventes et des prestations</b>  | 60/64 | <b>8.115</b>  | <b>6.235</b>       |
| Services et biens divers   | 61    | 6.680         | 5.071              |
| Rémunérations, charges sociales et pensions  | 62    | 1.293         | 1.008              |
| Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles | 630   | 95            | 99                 |
| Autres charges d'exploitation  | 640/8 | 47            | 57                 |
| <b>Charges financières</b>   | 65    | <b>1.170</b>  | <b>24.247</b>      |
| Charges des dettes   | 650   | 136           | 71                 |
| Réductions de valeur sur actifs circulants   | 651   | 0             | 23.532             |
| Réductions de valeur sur créances diverses   |       | 0             | 23.532             |
| Autres charges financières   | 652/9 | 1.034         | 644                |
| <b>Charges exceptionnelles</b>   | 66    | <b>66.801</b> | <b>9.890</b>       |
| Amortissements exceptionnels sur immobilisations corporelles   | 660   | 0             | 0                  |
| Réductions de valeur immobilisations financières   | 661   | 66.801        | 9.890              |
| <b>Impôts sur le résultat</b>  | 67    | <b>1.195</b>  | <b>0</b>           |
| Impôts   | 670   | 1.195         | 0                  |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>   |       | <b>77.281</b> | <b>40.372</b>      |

|  |       | Exercice       | Exercice précédent |
|--|-------|----------------|--------------------|
| <b>PRODUITS</b>                                      |       |                |                    |
| <b>Ventes et prestations</b>                         | 70/74 | <b>562</b>     | <b>159</b>         |
| Autres produits d'exploitation                       | 74    | 562            | 159                |
| <b>Produits financiers</b>                           | 75    | <b>90.441</b>  | <b>88.488</b>      |
| Produits des immobilisations financières             | 750   | 71.380         | 65.140             |
| Produits des actifs circulants                       | 751   | 18.917         | 22.570             |
| Autres produits financiers                           | 752/9 | 144            | 778                |
| <b>Produits exceptionnels</b>                        | 76    | <b>9.479</b>   | <b>18</b>          |
| Reprises de réductions de valeur immobilisations fin | 761   | 3.667          | 18                 |
| Plus-values sur réalisations d'actifs immobilisés    | 763   | 5.811          | 0                  |
| Autre produits exceptionnels                         | 764/9 | 1              | 0                  |
| <b>TOTAL DES PRODUITS</b>                            |       | <b>100.482</b> | <b>88.665</b>      |

### AFFECTATION DU RÉSULTAT (ooo EUR)

|   |  | Exercice       | Exercice précédent |
|---|--|----------------|--------------------|
| <b>Bénéfice à affecter</b>                          |  | <b>126.101</b> | <b>125.315</b>     |
| Bénéfice de l'exercice à affecter                   |  | 23.201         | 48.293             |
| Bénéfice (perte) reporté(e) de l'exercice précédent |  | 102.900        | 77.022             |
| <b>Affectation aux capitaux propres</b>             |  | 1.160          | 2.415              |
| À la réserve légale                                 |  | 1.160          | 2.415              |
| <b>Résultat à reporter</b>                          |  | 104.941        | 102.900            |
| <b>Rémunération du capital</b>                      |  | 20.000         | 20.000             |

## Commentaires des comptes statutaires

Le total bilantaire de la SFPI passe de 1.791,1 millions EUR à 1.804,8 millions EUR, soit une augmentation de 13,7 millions EUR, ou + 0,8%.

Les participations détenues pour compte de l'État en missions déléguées sont comptabilisées en compte d'ordre, hors bilan, et n'ont pas d'impact direct sur les résultats de la SFPI.

### À l'actif

Les immobilisations financières ont diminué de 0,1 million EUR. Cette apparente stabilité masque de grands changements sous-jacents. Les évolutions sont reprises ci-dessous :

#### 1. Participations

**Les participations détenues ont augmenté de 2,7 millions EUR.**

La SFPI a acquis 199,6 millions EUR de titres en capital, à savoir (en EUR):

|                                       |            |
|---------------------------------------|------------|
| SBI                                   | 123.947    |
| Palais des Congrès                    | 5.000.000  |
| Open Sky Technologies Fund Belgium    | 1.100.000  |
| Kasteel CANTECROY Beheer              | 15.666.664 |
| Palais de Beaux-Arts                  | 2.500.000  |
| IKAROS                                | 44.222     |
| OSTF                                  | 960.000    |
| BILOBA                                | 912.897    |
| VIVES II                              | 250.000    |
| NOVOPOLYMERS                          | 1.999.988  |
| FONDS MIROIR                          | 2.755.000  |
| QBIC                                  | 224.500    |
| XYLOWATT                              | 1.181.075  |
| DATANG FUND                           | 5.561.598  |
| ASCO (Parts bénéficiaires)            | 12.153.661 |
| EUROPEAN CLEAN TECH (Electrawinds SE) | 33.253.556 |
| BEFIMMO                               | 30.609.657 |
| FLUXYS                                | 22.222.224 |
| SWDE                                  | 20.000.000 |
| SN AIRHOLDING (Parts bénéficiaires)   | 43.116.137 |

La SFPI a cédé 130,1 millions EUR de capital, à savoir (en EUR):

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| IDOC (liquidation)                   | 633.168    |
| BPOST (remboursement de capital)     | 56.911.267 |
| FEDIMMO (échange de titres Befimmo)  | 42.559.855 |
| ELECTRAWINDS (échange de titres ECT) | 30.004.484 |

La SFPI a acté des réductions de valeur pour un montant de 66,8 millions EUR sur ses participations, à savoir (en EUR):

|                                       |            |
|---------------------------------------|------------|
| ZEPHYR-FIN                            | 181.000    |
| CERTI-FED                             | 5.500      |
| PALAIS DES CONGRÈS                    | 3.532.000  |
| KASTEEL CANTECROY BEHEER              | 11.966.664 |
| LOTERIE NATIONALE                     | 8.434.000  |
| SOPIMA                                | 1.353.000  |
| IRE ELIT                              | 4.623.035  |
| NOVOPOLYMERS                          | 1.761.988  |
| FLAGEY                                | 23.000     |
| ARCELOR RODANGE                       | 1.425.000  |
| EUROPEAN CLEAN TECH (Electrawinds SE) | 10.545.556 |
| SN AIRHOLDING                         | 22.950.137 |

Le conseil d'administration n'a pas connaissance d'éléments requérant de revoir la valorisation de bpost.

Tenant compte de la procédure d'introduction en Bourse en cours d'une partie des actions de bpost, la SFPI a maintenu la valorisation de sa participation dans cette société. En fonction des règles d'évaluation pour les sociétés cotées, la SFPI reverra la valorisation de sa participation en 2013.

## 2. Créances

Les créances détenues en immobilisations financières ont diminué de 2,8 millions EUR, justifiés comme suit :

La SFPI a octroyé des crédits à hauteur de 5,4 millions EUR, soit (en EUR):

|                   |           |
|-------------------|-----------|
| IRE ELIT          | 2.160.000 |
| XYLOWATT          | 280.000   |
| CISSOID           | 412.280   |
| COMET TRAITEMENTS | 2.500.000 |

La SFPI a perçu des remboursements de prêts d'un montant de 5,0 millions EUR provenant de :

|                   |           |
|-------------------|-----------|
| LOTERIE NATIONALE | 5.000.000 |
|-------------------|-----------|

La société a fait apport de créances au capital pour un montant de 6,9 millions EUR, détaillé comme suit :

|                          |           |
|--------------------------|-----------|
| PALAIS DES BEAUX-ARTS    | 2.500.000 |
| KASTEEL CANTECROY BEHEER | 3.666.664 |
| XYLOWATT                 | 700.000   |

Une reprise de réduction de valeur d'un montant de 3,7 millions EUR a été actée sur :

|  |           |
|--|-----------|
| ZILVER AVENUE PARTICIPATIEMAATSCHAPPIJ | 3.666.664 |
|--|-----------|

**Les créances à long terme ont diminué de 42,5 millions EUR.**

Cette diminution résulte de la reconversion d'une partie du prêt octroyé à SN AIRHOLDING en parts bénéficiaires.

**Les créances à court terme ont augmenté de 5,0 millions EUR et s'élèvent à 16,2 millions EUR.**

Elles comprennent pour l'essentiel le prêt à la SA SONACA pour 10 millions EUR et la créance en intérêts sur Brussels Airport Holding pour 3,7 millions EUR.

**La trésorerie de la société a augmenté de 50,1 millions EUR.**

**Les comptes de régularisation ont augmenté de 1,2 million EUR.**

## Au Passif

**Les fonds propres augmentent de 3,2 millions EUR** suite à l'affectation du bénéfice à la réserve légale à concurrence de 1,2 million EUR et au bénéfice reporté pour un montant de 2,0 millions EUR.

**Les dettes à court terme augmentent de 10,6 millions EUR.**

Ces dettes d'un montant de 34,6 millions EUR sont pour l'essentiel celles à l'égard de l'État ; 20 millions EUR au titre de dividendes de l'exercice à verser et 13,1 millions EUR sous forme d'un compte courant, liés aux missions déléguées.

**Les comptes de régularisation diminuent de 0,1 million EUR.**

## Comptes de résultats

L'exercice se clôture par un bénéfice de 23,2 millions EUR, comparé à 48,3 millions EUR l'an dernier, soit une diminution de 25,1 millions EUR.

**Les produits d'un montant de 100,5 millions EUR (contre 88,7 millions EUR en 2011) sont constitués des éléments suivants :**

Produits financiers de 90,4 millions EUR (88,5 millions EUR en 2011), à savoir :

- les dividendes perçus : 71,4 millions EUR (65,1 millions EUR en 2011);
- les intérêts des créances : 9,3 millions EUR (12,2 millions EUR en 2011);
- les intérêts de placements de trésorerie : 9,6 millions EUR (10,4 millions EUR en 2011);
- les autres produits financiers : 0,1 million EUR (0,8 million EUR en 2011).

Les autres produits de 0,6 million EUR (0,2 million EUR en 2011).

Les produits exceptionnels de 9,5 millions EUR (0 en 2011) sont constitués des plus-values et reprises de réductions de valeur.

**Les charges, d'un montant de 77,3 millions EUR (40,4 millions EUR en 2011), se décomposent comme suit :**

Les coûts des ventes et prestations pour un montant de 8,1 millions EUR (6,2 millions EUR en 2011), soit

- services et biens divers 6,7 (5,0 en 2011);
- rémunérations et charges sociales 1,3 (1,0 en 2011);
- amortissements et autres charges 0,1 (0,2 en 2011).

Les charges financières d'un montant de 1,2 million EUR (24,3 millions EUR en 2011).

Les charges exceptionnelles de réductions de valeur sur les immobilisations financières s'élèvent à 66,8 millions EUR (9,9 millions EUR en 2011).

Les impôts sont de 1,2 million EUR (0 en 2011), à savoir les impôts sur dividendes étrangers.

## Affectation du bénéfice

Le conseil d'administration du 10 juin 2013 a proposé à l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2013 d'affecter comme suit le bénéfice de 23.200.410,89 EUR :

|   |                   |
|---|-------------------|
| Affectation à la réserve légale, 5% du bénéfice | 1.160.020,54 EUR  |
| Dividende octroyé à l'actionnaire               | 20.000.000,00 EUR |
| Solde à reporter                                | 2.040.390,35 EUR  |

### Tableau comparatif des chiffres clés du bilan et des résultats de la société depuis 2006 (en millions EUR)

|                                       | 2006         | 2007           | 2008           | 2009           | 2010           | 2011           | 2012           |
|---------------------------------------|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>ACTIF</b>                          |              |                |                |                |                |                |                |
|                                       | <b>879,5</b> | <b>1.565,8</b> | <b>6.756,8</b> | <b>1.739,4</b> | <b>1.785,1</b> | <b>1.791,1</b> | <b>1.804,8</b> |
| Immobilisations financières           | 426,5        | 900,6          | 859,2          | 967,6          | 975,8          | 994,3          | 994,2          |
| Créances à long terme                 | 112,7        | 113,3          | 114,1          | 114,6          | 115,2          | 92,5           | 50,0           |
| Créances à court terme                | 7,7          | 7,3            | 7,9            | 8,2            | 7,4            | 11,2           | 16,2           |
| Trésorerie                            | 331,1        | 541,6          | 5.769,9        | 647,2          | 684,6          | 690,0          | 740,2          |
| Autres postes                         | 1,5          | 3,0            | 5,7            | 1,8            | 2,1            | 3,1            | 4,2            |
| <b>PASSIF</b>                         |              |                |                |                |                |                |                |
|                                       | <b>879,5</b> | <b>1.565,8</b> | <b>6.756,8</b> | <b>1.739,4</b> | <b>1.785,1</b> | <b>1.791,1</b> | <b>1.804,8</b> |
| Capital                               | 817,5        | 1.434,6        | 1.443,1        | 1.532,7        | 1.532,7        | 1.532,7        | 1.532,7        |
| Prime d'émission                      | 28,9         | 28,9           | 28,9           | 28,9           | 28,9           | 28,9           | 28,9           |
| Réserves                              | 93,0         | 92,9           | 94,0           | 97,0           | 100,0          | 102,5          | 103,7          |
| Résultat reporté                      | -91,6        | -25,2          | 2,1            | 40,0           | 77,0           | 102,9          | 104,9          |
| Fonds propres                         | 847,8        | 1.531,2        | 1.568,1        | 1.698,6        | 1.738,6        | 1.767,0        | 1.770,2        |
| Dettes à court terme                  | 31,4         | 34,3           | 5.188,7        | 40,7           | 46,4           | 23,9           | 34,5           |
| <i>Dont dette à l'égard de l'État</i> | 21,7         | 34,1           | 5.182,9        | 15,2           | 45,4           | 0,0            | 13,2           |
| Autres postes                         | 0,3          | 0,3            | 0,0            | 0,1            | 0,1            | 0,2            | 0,0            |
| <b>RÉSULTATS</b>                      |              |                |                |                |                |                |                |
| Ventes et prestations                 | 0,2          | 0,1            | 0,1            | 0,2            | 0,2            | 0,2            | 0,5            |
| Coût des ventes et prestations        | -6,7         | -3,3           | -4,2           | -4,9           | -5,4           | -6,3           | -8,1           |
| Résultat d'exploitation               | -6,5         | -3,2           | -4,1           | -4,7           | -5,2           | -6,1           | -7,6           |
| Produits financiers                   | 18,2         | 42,1           | 79,7           | 77,2           | 76,2           | 88,5           | 90,4           |
| Charges financières                   | -0,1         | -1,1           | -1,2           | -0,7           | -0,1           | -24,2          | -1,2           |
| Résultat courant avant impôts         | 11,6         | 37,8           | 74,4           | 71,8           | 70,9           | 58,2           | 81,6           |
| Produits exceptionnels                | 84,4         | 29,8           | 1,4            | 0              | 0              | 0              | 9,6            |
| Charges exceptionnelles               | -8,4         | -1,3           | -30,4          | -10,9          | -9,7           | -9,9           | -66,8          |
| Résultat avant impôts                 | 87,6         | 66,3           | 45,4           | 60,9           | 61,2           | 48,3           | 24,4           |
| Impôts et régularisation impôts       |              |                |                |                | -1,1           |                | -1,2           |
| Résultat net                          | <b>87,6</b>  | <b>66,3</b>    | <b>45,4</b>    | <b>60,9</b>    | <b>60,1</b>    | <b>48,3</b>    | <b>23,2</b>    |
| Dividendes                            | -            | -              | 17,0           | 20,0           | 20,0           | 20,0           | 20,0           |

# Règles d'évaluation

## ACTIF

### 1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris intégralement en charges dans l'exercice au cours duquel ils ont été exposés ou engagés.

### 2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à leur prix de revient ou à leur valeur d'apport, à l'exclusion des frais accessoires, pris en charge dans l'exercice.

Les amortissements sont déterminés en fonction de leur durée probable d'utilité ou d'utilisation et sont pratiqués selon la méthode linéaire ou dégressive aux taux suivants :

- constructions – méthode linéaire : 3%;
- mobilier – méthode dégressive : 2 X 10%;
- matériel de bureau – méthode dégressive : 2 X 20%;
- matériel roulant – méthode linéaire : 20%;
- aménagement des locaux loués - méthode dégressive : 2 X 11%.

Ces taux sont fixés dans le respect des critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

### 3. Immobilisations financières

#### Participations

Les actions et parts sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'apport, à l'exclusion des frais accessoires pris en charge dans l'exercice.

À la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque participation est effectuée de telle sorte qu'elle reflète de façon aussi satisfaisante que possible la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle les actions ou parts sont détenues.

La cession des participations s'effectue par une individualisation de chaque élément pris ligne par ligne.

La méthode d'évaluation retenue pour un titre est employée systématiquement d'exercice en exercice, sans modifications, sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de son utilisation. Dans ce cas, si le changement de méthode a des conséquences significatives, une mention spéciale en est faite dans l'Annexe.

Lorsque l'évaluation fait apparaître, par rapport à la valeur d'inventaire, une dépréciation durable, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value constatée.

Si ultérieurement, la valeur estimative redevient supérieure à la valeur d'inventaire réduite et si la plus-value a un caractère durable, une reprise de réduction de valeur sera enregistrée.

Les montants non appelés sur participations sont comptabilisés séparément.

Les dividendes des participations sont considérés comme des produits de l'exercice après que la société a été informée de leur attribution.

L'évaluation de chaque participation cotée en Bourse de la SFPI est comparée, à la clôture de chaque exercice, à la moyenne du cours boursier des dix derniers jours de Bourse (où l'action a également été négociée effectivement) de cet exercice.

La SFPI traduira les réductions de valeur durables dans son évaluation de la participation en question, sachant que le caractère durable d'une réduction de valeur fait l'objet d'une estimation du conseil d'administration sur la base des critères suivants :

- Un écart à la baisse du taux boursier moyen précité de plus de 20% par rapport à l'évaluation existante inscrite aux cahiers de la SFPI;
- Un écart à la baisse du cours boursier moyen précité durant deux années successives d'au moins 5% par rapport à l'évaluation existante inscrite aux cahiers de la SFPI, où le cours boursier moyen à la fin de la deuxième année est retenu.

Le conseil d'administration actera la réduction de valeur en présence de l'un des critères précédents, sauf si une analyse motivée l'amène à prendre une autre décision qui tiendra notamment compte des évolutions après l'exercice.

Si le cours boursier moyen précité est supérieur à l'évaluation de la SFPI, celle-ci n'adaptera pas l'évaluation en principe, sauf si (et au maximum dans la mesure où) des réductions de valeur ont déjà été comptabilisées par le passé. Si des faits devaient donner lieu, même après l'exercice, à une augmentation de valeur certaine et durable de la participation, le conseil d'administration pourrait décider, le cas échéant, de comptabiliser les plus-values de réévaluation.

#### *4. Créances*

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition.

Des réductions de valeur sont actées en cas d'incertitude sur leur recouvrement partiel ou entier à la date d'échéance.

### *5. Créances à plus d'un an*

Les créances sont valorisées selon les mêmes critères que les créances reprises à la rubrique « Immobilisations financières ».

Conformément à l'article 67 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés, un escompte est comptabilisé sur les créances non productives d'intérêt ou assorties d'un intérêt anormalement faible.

Conformément à l'article 68 de l'arrêté royal précité, ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

### *6. Créances à un an au plus*

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale ou à la valeur d'acquisition, pour les créances représentant des titres à revenu fixe.

Conformément à l'article 67 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001, portant exécution du Code des sociétés, un escompte est comptabilisé sur les créances non productives d'intérêt ou assorties d'un intérêt anormalement faible.

Conformément à l'article 68 de l'arrêté royal précité, ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

### *7. Placements de trésorerie et valeurs disponibles*

Les créances auprès des institutions sont valorisées à leur valeur nominale.

Les titres sont valorisés à leur valeur d'acquisition sans tenir compte des frais accessoires.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

## PASSIF

### 1. Provisions pour risques et charges

À la clôture de l'exercice, le conseil d'administration détermine les provisions à constituer en couverture des risques et charges auxquels l'entreprise est soumise.

Ces provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Ces provisions doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

### 2. Dettes à plus d'un an

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

### 3. Dettes à un an au plus

Ces dettes sont évaluées selon les mêmes règles que les dettes à plus d'un an.

## COMPTES D'ORDRE

Sont inscrits sous cette rubrique, par catégorie, les engagements et recours tels que valorisés par le conseil d'administration.

Sont également inscrits sous cette rubrique, par catégorie, les engagements et droits ainsi que les missions déléguées, les montants des participations et créances détenues pour compte de l'État.

Sont également repris en compte d'ordre, les montants relatifs aux missions confiées à la SFPI par des lois spéciales ou arrêtés royaux, telles que prévues par l'article 2, § 3 de la loi du 2 avril 1962, afin de contribuer à la mise en œuvre de la politique de l'État.

Les comptes d'ordre se rapportant aux missions déléguées exécutées pour compte de l'État sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition historique. Ils ne sont modifiés qu'à la demande expresse de l'État.

Les charges et produits de ces missions sont portés en compte de l'État.

# Comptes annuels consolidés

Ci-après est reprise la version abrégée des comptes annuels consolidés de la société.

Conformément à la législation sur les sociétés, les comptes annuels complets et le rapport du commissaire seront déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Le commissaire a établi le 10 juin 2013 une attestation sans réserve des comptes annuels consolidés.

## Comptes annuels

Bilan consolidé après répartition (en 000 EUR)

### ACTIF

|   |              | exercice         | exercice précédent |
|---|--------------|------------------|--------------------|
| <b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>                   | <b>20/28</b> | <b>920.511</b>   | <b>900.900</b>     |
| Frais d'établissement                       | 20           | 1                | 3                  |
| Immobilisations incorporelles               | 21           |                  |                    |
| Écarts de consolidation positifs            | 9920         | 2.204            | 2.445              |
| Immobilisations corporelles                 | 22/27        | 7.002            | 6.848              |
| Terrains et constructions                   | 22           | 212              | 0                  |
| Installations, machines et outillage        | 23           | 417              | 162                |
| Mobilier et matériel roulant                | 24           | 1.213            | 1.227              |
| Autres immobilisations corporelles          | 26           | 5.138            | 5.459              |
| Immobilisations en cours et acomptes versés | 27           | 22               | 0                  |
| Immobilisations financières                 |              | 911.304          | 891.604            |
| Entreprises mises en équivalence            | 9921         | 641.317          | 695.972            |
| Participations                              | 99211        | 484.498          | 534.225            |
| Créances                                    | 99212        | 156.819          | 161.747            |
| Autres entreprises                          | 284/8        | 269.987          | 195.632            |
| Participations, actions et parts            | 284          | 256.480          | 184.819            |
| Créances                                    | 285/8        | 13.507           | 10.813             |
| <b>ACTIFS CIRCULANTS</b>                    | <b>29/58</b> | <b>1.014.065</b> | <b>999.368</b>     |
| Créances à plus d'un an                     | 29           | 53.729           | 102.720            |
| Créances commerciales                       | 290          | 2.470            | 8.819              |
| Autres créances                             | 291          | 51.259           | 93.901             |
| Stocks et commandes en cours                | 3            | 43.736           | 44.515             |
| Stocks                                      | 30/36        | 43.736           | 44.515             |
| <i>Marchandises</i>                         | 33           | 11               | 0                  |
| <i>Immeubles destinés à la vente</i>        | 35           | 43.725           | 44.515             |
| Créances à un an au plus                    | 40/41        | 27.376           | 33.168             |
| Créances commerciales                       | 40           | 447              | 1.158              |
| Autres créances                             | 41           | 26.929           | 32.010             |
| Placements de trésorerie                    | 50/53        | 613.391          | 555.045            |
| Autres placements                           | 51/53        | 613.391          | 555.045            |
| Valeurs disponibles                         | 54/58        | 269.140          | 258.436            |
| Comptes de régularisation                   | 490/1        | 6.693            | 5.484              |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                     | <b>20/58</b> | <b>1.934.576</b> | <b>1.900.268</b>   |

**PASSIF**

|   |       | exercice         | exercice précédent |
|---|-------|------------------|--------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                 | 10/15 | <b>1.884.937</b> | <b>1.862.583</b>   |
| Capital   | 10    | 1.532.741        | 1.532.741          |
| Capital souscrit  | 100   | 1.532.741        | 1.532.741          |
| Primes d'émission                                       | 11    | 28.894           | 28.894             |
| Plus-value de réévaluation                              | 12    | 59.187           | 59.187             |
| Réserves consolidées                                    | 9910  | 200.363          | 177.947            |
| Écarts de consolidation négatifs                        | 9911  | 63.498           | 63.561             |
| Subsides en capital                                     | 15    | 254              | 253                |
| <b>INTÉRÊTS DE TIERS</b>                                |       |                  |                    |
| Intérêts de tiers                                       | 9913  | <b>16.770</b>    | <b>15.158</b>      |
| <b>PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES</b> | 16    | <b>9.756</b>     | <b>9.093</b>       |
| Provisions pour risques et charges                      | 160/5 | 9.756            | 9.093              |
| Pensions et obligations similaires                      | 160   |                  |                    |
| Grosses réparations et gros entretien                   | 162   | 9.092            | 9.092              |
| Autres risques et charges                               | 163/5 | 664              | 0                  |
| <b>DETTES</b>   | 17/49 | <b>23.114</b>    | <b>13.434</b>      |
| Dettes à plus d'un an                                   | 17    | 0                | 2                  |
| Dettes financières                                      | 170/4 | 0                | 0                  |
| Établissements de crédit                                | 173   | 0                | 0                  |
| Autres emprunts   | 174   | 0                | 0                  |
| Autres dettes   | 178/9 | 0                | 2                  |
| Dettes à un an au plus                                  | 42/48 | 16.869           | 6.442              |
| Dettes à plus d'un an échéant dans l'année              | 42    |                  | 374                |
| Dettes commerciales                                     | 44    | 2.029            | 4.359              |
| Fournisseurs  | 440/4 | 2.029            | 4.359              |
| Acomptes reçus sur commande                             | 46    | 3                | 3                  |
| Dettes fiscales, salariales et sociales                 | 45    | 1.074            | 893                |
| Impôts  | 450/3 | 816              | 670                |
| Rémunérations et charges sociales                       | 454/9 | 258              | 223                |
| Autres dettes   | 47/48 | 13.763           | 813                |
| Comptes de régularisation                               | 492/3 | 6.245            | 6.990              |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                  | 10/49 | <b>1.934.576</b> | <b>1.900.268</b>   |

## Compte de résultats consolidé (en ooo EUR)

|   |       | exercice       | exercice précédent |
|---|-------|----------------|--------------------|
| <b>Ventes et prestations</b>  | 70/74 | <b>5.364</b>   | <b>14.579</b>      |
| Chiffre d'affaires  | 70    | 3.865          | 13.098             |
| Autres produits d'exploitation  | 74    | 1.499          | 1.481              |
| <b>Coût des ventes et prestations</b>   | 60/64 | <b>18.209</b>  | <b>27.068</b>      |
| Approvisionnements et marchandises  | 60    | 831            | 14.891             |
| Achats  | 600/8 | 53             | 160                |
| Variation des stocks  | 609   | 778            | 14.731             |
| Services et biens divers  | 61    | 13.670         | 11.755             |
| Rémunérations, charges sociales et pensions   | 62    | 2.258          | 1.879              |
| Amortissements et réductions de valeur  | 630   | 636            | 601                |
| Réductions de valeur sur stocks, sur commande en cours d'exécution et sur créances commerciales | 631/4 | -634           | -3.380             |
| Provisions pour risques et charges  | 635/7 | -113           | 150                |
| Autres charges d'exploitation   | 640/8 | 602            | 357                |
| Amortissements sur écarts de consolidation  | 9960  | 959            | 815                |
| <b>Résultat d'exploitation</b>  | 9901  | <b>-12.845</b> | <b>-12.489</b>     |
| <b>Produits financiers</b>  | 75    | <b>32.599</b>  | <b>34.414</b>      |
| Produits des immobilisations financières  | 750   | 12.053         | 8.667              |
| Produits des actifs circulants  | 751   | 19.864         | 24.138             |
| Autres produits financiers  | 752/9 | 682            | 1.609              |
| <b>Charges financières</b>  | 65    | <b>1.259</b>   | <b>24.208</b>      |
| Charges des dettes  | 650   | 159            | 108                |
| Réductions de valeur  | 651   | -4             | 23.340             |
| Autres charges financières  | 652/9 | 1.104          | 760                |
| <b>Résultat courant avant impôts</b>  | 9902  | <b>18.495</b>  | <b>-2.283</b>      |

|   |       |                |                |
|---|-------|----------------|----------------|
| <b>Produits exceptionnels</b>   | 76    | <b>6.554</b>   | <b>477</b>     |
| Plus-value sur réalisation d'actifs immobilisés                         | 763   | 6.077          | 300            |
| Autres produits exceptionnels   | 764/9 | 477            | 177            |
| <b>Charges exceptionnelles</b>  | 66    | <b>49.291</b>  | <b>6.089</b>   |
| Amortissements exceptionnels sur écarts de consolidation positifs       | 660   | 1.430          | 0              |
| Réductions de valeur sur immobilisations financières                    | 661   | 47.437         | 6.088          |
| Autres charges exceptionnelles  | 664/8 | 424            | 1              |
| <b>Résultat courant avant impôts</b>                                    | 9903  | <b>-24.242</b> | <b>-7.895</b>  |
| <b>Impôts sur le résultat</b>   | 7/77  | <b>-1.204</b>  | <b>-2</b>      |
| Impôts  | 670/3 | -1.204         | -2             |
| <b>Résultat de l'exercice</b>   | 70/67 | <b>-25.446</b> | <b>-7.897</b>  |
| <b>Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence</b> | 9975  | <b>61.350</b>  | <b>-5.896</b>  |
| <b>Résultat consolidé</b>   | 9976  | <b>35.904</b>  | <b>-13.793</b> |
| Part des tiers  | 99761 | -3.514         | 240            |
| Part du groupe  | 99762 | 39.419         | -14.033        |

## Commentaires des comptes consolidés

Au cours de l'exercice sous revue, la SFPI a acquis les participations suivantes: Kasteel Cantecroy Beheer, China Belgium Mirror Fund, Datang fund, QBic, Fluxys et SWDE

La SFPI a participé à la restructuration de Zilver Avenue Participatiemaatschappij en Kasteel Cantecroy Beheer et a augmenté sa participation qui est au 31 décembre 2012 de 1.566.833.068 actions représentant 66,21% du capital.

Cette société est dès lors reprise par intégration globale dans la consolidation.

En outre, la SFPI a acquis des participations entre 40% et 50% dans les sociétés suivantes :

|                                 |                    |        |
|---------------------------------|--------------------|--------|
| <b>China Belgium Miror Fund</b> | 85.000.000 actions | 49,99% |
| <b>Datang Fund</b>              | -                  | 45,00% |

Étant donné que ces sociétés effectuent leur première clôture au 31 décembre 2013, celles-ci seront reprises dans la consolidation à partir de 2013 selon la méthode de mise en équivalence.

|               |                   |        |
|---------------|-------------------|--------|
| <b>QBIC</b>   | 898 actions       | 16,65% |
| <b>Fluxys</b> | 1.851.852 actions | 2,14%  |
| <b>SWDE</b>   | 800 actions       | 0,01%  |

Ces sociétés détenues à moins de 20% ne sont pas reprises dans le périmètre de consolidation.

### Organigramme des participations de la SFPI

La SFPI détenait au 31 décembre 2012 les participations suivantes (pour compte propre) :

| Sociétés  | %      | Sociétés                                  | %                           |
|---|--------|---|-----------------------------|
| CREDIBE   | 100,00 | NAVITELL (en faillite)                    | 14,29                       |
| PALAIS DES CONGRÈS                                  | 100,00 | XYLOWATT                                  | 13,77                       |
| ZEPHYR-FIN  | 100,00 | CAPRICORN                                 | 11,89                       |
| FIF   | 100,00 | VIVES II                                  | 11,68                       |
| CERTI-FED   | 99,86  | ARCELOR MITTAL RODANGE<br>SCHIFFLANGE     | 9,23                        |
| OPEN SKY TECHNOLOGIES FUND<br>BELGIUM INVESTOR POOL | 98,99  | CBDEIF                                    | 8,50                        |
| KASTEEL CANTECROY BEHEER                            | 66,21  | SONACA                                    | 7,70                        |
| SBI   | 58,07  | COMET TRAITEMENTS                         | 7,26                        |
| CHINA BELGIUM MIRROR FUND                           | 49,99  | EUROPEAN CLEAN TECH<br>(Electrawinds SE)  | 7,16                        |
| IRE ELIT  | 49,90  | COMET SAMBRE                              | 7,03                        |
| DATANG FUND   | 45,00  | MAISON DE LA RADIO FLAGEY                 | 6,98                        |
| PALAIS DES BEAUX-ARTS                               | 32,53  | VESALIUS BIOCAPITAL                       | 6,62                        |
| BPOST   | 25,87  | NANOCYL                                   | 6,38                        |
| SOPIMA  | 25,09  | BEFIMMO                                   | 3,16                        |
| BRUSSELS AIRPORT HOLDING                            | 25,00  | FLUXYS                                    | 2,14                        |
| BILOBA  | 24,27  | TECHSPACE AERO                            | 1,78                        |
| CISSOID   | 24,10  | FONDS STARTER                             | 0,15                        |
| FIDENTIA GREEN BUILDINGS                            | 21,33  | FONDS DE L'ÉCONOMIE<br>SOCIALE ET DURABLE | 0,01                        |
| LOTERIE NATIONALE                                   | 21,28  | SWDE                                      | 0,01                        |
| NOVOPOLYMERS  | 17,61  | ASCO:                                     | 256 parts bénéficiaires     |
| IKAROS SOLAR PARK FUND 1                            | 16,67  | SN AIRHOLDING:                            | 249.847 parts bénéficiaires |
| QBIC  | 16,65  |   |                             |
| OPEN SKY TECHNOLOGIES FUND                          | 15,23  |   |                             |

### Périmètre et méthode de consolidation

Le périmètre de consolidation s'établit comme suit au 31 décembre 2012 :

- Intégration globale de
  - PALAIS DES CONGRÈS
  - FIF
  - SBI
  - KASTEEL CANTECROY BEHEER
- Mise en équivalence de
  - IRE ELIT
  - PALAIS DES BEAUX-ARTS
  - BPOST
  - SOPIMA
  - BRUSSELS AIRPORT HOLDING
  - CISSOID
  - FIDENTIA GREEN BUILDINGS
  - LOTERIE NATIONALE

La liquidation de la société Idoc a été clôturée en 2012.

Vu la cessation des activités des sociétés Zephyr-Fin et Credibe, celles-ci sont exclues de la consolidation.

Toutefois, afin de donner une image fidèle du groupe, une plus-value de réévaluation de 59,2 millions EUR a été maintenue sur Credibe dans les comptes consolidés en 2012.

En application de l'article 107, § 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés, Certi-Fed, Zilver Avenue Participatiemaatschappij, BILOBA, Open Sky Technologies Fund et Open Sky Technologies Fund Belgium ne sont pas reprises dans la consolidation.

Les autres participations de moins de 20% ne sont pas reprises dans la consolidation.

### Commentaires des comptes consolidés

Le total bilantaire augmente de 34,3 millions EUR et passe de 1.900,3 millions EUR à 1.934,6 millions EUR, soit une augmentation de 1,8%.

Les principales évolutions sont les suivantes (en millions EUR) :

#### *À l'actif*

- Diminution des écarts de consolidation positifs de - 0,2 million résultant de l'écart de consolidation, après amortissement, dégagé sur le bilan du Palais des Beaux-Arts (+ 0,6 million) et l'amortissement à raison de 20% des goodwill actés sur les sociétés IRE ELIT (- 0,6 million) et CISSOID (- 0,2 million)
- Augmentation des immobilisations corporelles de + 0,1 million

- Augmentation des immobilisations financières de + 19,7 millions qui résulte de :
  - pour les entreprises mises en équivalence : - 54,7 millions, à savoir
    - la quote-part dans les résultats : + 61,3 millions
    - l'élimination des dividendes perçus : - 58,1 millions
    - les autres valorisations : - 53 millions, à savoir le remboursement de capital de bpost (- 56,9 millions), l'augmentation du Palais des Beaux-Arts (+ 4,5 millions) et la liquidation d'IDOC (- 0,6 million)
    - la diminution des créances : - 4,9 millions, soit l'apport de la créance (de - 2,5 millions) au capital du Palais des Beaux-Arts, le remboursement de la Loterie Nationale (- 5 millions) l'octroi de prêt à IRE Elit (+ 2,2 millions) et à CISSOID (+ 0,4 million)
  - pour les autres entreprises : + 74,4 millions, à savoir
    - les acquisitions de participations : + 245,0 millions
    - les cessions de participations : - 73,2 millions
    - les réductions de valeurs : - 38,2 millions
    - les montants non appelés : - 61,9 millions
    - l'augmentation des créances : + 2,7 millions
- Diminution des créances à long terme de - 49,0 millions
- Diminution des stocks de - 0,8 millions résultant de la vente d'immeubles par la filiale FIF
- Diminution des créances à court terme de - 5,8 millions
- Augmentation de la trésorerie de + 69,1 millions
- Augmentation des comptes de régularisation de + 1,2 million

#### *Au passif*

- Augmentation des réserves consolidées de + 22,4 millions, résultant de la part du groupe dans le résultat consolidé : + 39,4 millions, de l'octroi du dividende de la SFPI à l'État : - 20,0 millions, de la réévaluation de l'usufruit du Palais des Beaux-Arts : + 2,8 millions et du goodwill sur IDOC : + 0,2 million.
- augmentation des intérêts de tiers de + 1,6 million
- augmentation des provisions de + 0,1 million
- augmentation des dettes de + 10,3 millions
- diminution des comptes de régularisation de - 0,1 million

#### *Résultat consolidé*

Le bénéfice consolidé s'élève à + 35,9 millions EUR contre une perte consolidée l'an dernier de - 13,8 millions EUR, soit une augmentation de 49,7 millions EUR.

La part du groupe se chiffre à un bénéfice de + 39,4 millions contre une perte de - 14,0 millions en 2011, soit une augmentation de 53,4 millions EUR, et la part des tiers se solde par une perte de 3,5 millions EUR.

Ce bénéfice du groupe résulte de (montants en millions EUR):

|                               |       |
|-------------------------------|-------|
| SFPI                          | -13,6 |
| <b>Intégration globale de</b> |       |
| Palais des Congrès            | -3,5  |
| SBI                           | -     |
| FIF                           | 2,1   |
| KASTEEL CANTECROY BEHEER      | -6,9  |
| <b>Mise en équivalence de</b> |       |
| IDOC                          | -     |
| BPOST                         | 44,5  |
| Palais des Beaux-Arts         | -     |
| Loterie Nationale             | 1,5   |
| SOPIMA                        | 1,1   |
| BAH                           | 15,4  |
| Fidentia Green Buildings      | -0,2  |
| IRE ELiT                      | -0,8  |
| CISSOID                       | -0,2  |

## Liste des tableaux et graphiques

### Tableaux

*Tableau 1* : Répartition du portefeuille total de la SFPI en 2012 en trois segments

*Tableau 2* : Évolution du portefeuille de société d'investissement

*Tableau 3* : Évolution du portefeuille holding public

*Tableau 4* : Évolution du total bilantaire

*Tableau 5* : Évolution des capitaux propres

*Tableau 6* : Évolution du portefeuille des missions déléguées

*Tableau 7* : Composition du portefeuille de la société d'investissement

*Tableau 8* : Composition du portefeuille de la holding

*Tableau 9* : Composition du portefeuille des missions déléguées

### Graphiques

*Graphique 1* : Répartition sectorielle du portefeuille

*Graphique 2* : Répartition sectorielle du portefeuille y compris les engagements



[www.sfpi-fpim.be](http://www.sfpi-fpim.be)

Avenue Louise 32 boîte 4  
1050 Bruxelles



sfpi  fpim

SOCIÉTÉ FÉDÉRALE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT  
FEDERALE PARTICIPATIE- EN INVESTERINGSMAATSCHAPPIJ